

(1)

( N° 165 )

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 29 MARS 1912.

---

XVII

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

POUR L'EXERCICE 1912

---

(2)

## NOTE PRÉLIMINAIRE

---

Le projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1912 comprend, aux articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3, un ensemble de crédits de la nature de ceux qui prennent habituellement place dans ce Budget. Ces crédits s'élèvent, au total, à . . . . . fr. 122,533,708 64

Le projet prévoit, d'autre part, des recettes évaluées à 2,262,700 »

La différence, soit . . . . . fr. 120,271,008 64

représente le montant à couvrir au moyen des excédents du Budget ordinaire et, pour le surplus, au moyen de l'emprunt.

Il restait disponible à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1912, sur les crédits extraordinaires votés précédemment :

1<sup>o</sup> Sur les crédits reportés de l'exercice 1910 et susceptibles de recevoir des imputations jusqu'au 31 décembre 1912 . . . fr. 88,357,587 87<sup>(1)</sup>

2<sup>o</sup> Sur les crédits reportés de l'exercice 1911 et susceptibles de recevoir des imputations jusqu'au 31 décembre 1913 . . . . . 71,431,014 03

Soit un total de . . . fr. 159,488,601 90

Comme les années précédentes, on croit utile d'insérer ici l'exposé des principaux faits d'ordre économique et financier qui sont en corrélation avec l'objet du Budget extraordinaire.

### § I.

#### Analyse des dépenses extraordinaires.

Le tableau suivant présente le relevé des dépenses extraordinaires effectuées pendant la période 1895-1911. Elles y sont classées en deux grandes catégories selon qu'elles sont ou non relatives à l'outillage économique du pays, et les dépenses de la première catégorie sont réparties en deux groupes selon qu'elles sont directement ou indirectement productives de revenus pour le Trésor public.

---

(1) Y compris : 1<sup>o</sup> les reliquats des crédits ouverts par la loi du 30 mars 1906 relative au système défensif d'Anvers et à l'extension de ses installations maritimes ; 2<sup>o</sup> les reliquats des crédits ouverts en exécution de l'article 3 de l'Acte additionnel au Traité de cession de l'Etat indépendant du Congo à la Belgique ; 3<sup>o</sup> le reliquat du crédit global alloué par le Budget extraordinaire de 1909 pour l'exécution de la jonction directe, à Bruxelles, des parties nord et sud du réseau des chemins de fer belges.

## DÉPENSES

Période du 1<sup>er</sup> janvier 1895

	1893.	1896.	1897.	1898.	1899.	1900.
Montant total des dépenses extraordinaires d'après les comptes . . . . .	15,564,255 76	55,053,985 91	86,529,585 24	266,444,251 92	119,011,862 61	95,102,409 55
A déduire: Opérations financières (avances et placements mobiliers) . . . . .	15 211,777 05	8 022,592 57	2,557,265 72	2 388,877 85	2,128,984 65	2,126,801 35
Dépenses extraordinaires proprement dites . . . . .	52,352,448 71	46,451,393 34	83,992,321 52	264,055,354 07	116,882,877 96	92,975,608 02

## I. — Dépenses

## A. — Dépenses directement

Chemins de fer . . . . .	17,150,429 50	25,561,847 06	52,805,720 46	259,145,195 51	89,770,416 59	58,555,245 60
Postes . . . . .	270,515 84	470,537 13	681,392 43	1,160,287 06	1,168,199 48	1,628,821 12
Télégraphes et téléphones . . . . .	1,268,452 95	1,378,315 06	9,765,002 23	1,901,363 02	1,751,446 06	3,255,769 04
Marine . . . . .	2,272 "	185 "	46,817 40	318,649 30	215,639 14	20,945 98
Domaine privé de l'État: forêts, dunes, terrains incultes, etc; acquisitions, boisement, mise en valeur . . . . .	170,000 "	"	159,602 96	819,651 21	510,205 49	983,331 67
	18,861,668 29	27,410,822 25	65,456,535 48	243,435,124 10	93,415,006 78	63,744,113 41

## B. — Dépenses indirectement

Canaux et rivières . . . . .	2,000,304 45	3,109,448 35	4,536,614 41	5,059,068 90	5,647,794 98	4,480,538 72
Routes et ponts, voirie vicinale et hygiène publique . . . . .	1,457,885 61	3,554,180 20	2,517,412 31	3,770,951 52	3,860,318 53	7,477,765 08
Ports et côtes . . . . .	627,025 59	5,972,149 71	7,789,693 77	10,201,753 95	13,353,851 17	14,151,575 08
	4,985,215 65	12,635,787 26	14,643,720 49	19,031,774 37	22,861,944 68	26,115,876 86
TOTAL DE LA RUBRIQUE I . . . . .	25,846,881 92	59,846,669 51	78,080,255 97	262,466,898 47	116,277,851 44	89,859,990 27
PROPORTION POUR CENT relativement au total des dépenses extraordinaires proprement dites . . . . .	75.7 %	85.8 %	92.9 %	99.4 %	99.4 %	96.6 %

## II. — Autres

Domaine public immobilier :						
a) Achats . . . . .	115,526 46	54,194 31	"	95,000 "	"	2,611,480 96
b) Constructions . . . . .						
Palais de justice, prisons, établissements de bienfaisance . . . . .	175,116 04	64,432 81	1,250 "	"	"	"
Monuments et bâtiments divers . . . . .	1,688,261 07	773,893 88	187,146 81	"	280,279 08	8,040 73
Établissements d'instruction, conservatoires de musique et musées . . . . .	841,045 87	96,971 58	269,907 21	215,412 41	73,462 57	253,832 86
Œuvres d'art et de sciences, expositions . . . . .	57,411 49	11,962 51	"	"	"	"
Bâtiments militaires, fortifications, armement . . . . .	4,484,058 42	5,188,819 03	5,455,761 53	1,280,043 19	251,284 87	242,263 20
Dépenses diverses . . . . .	1,144,147 44	414,449 91	"	"	"	"
TOTAL DE LA RUBRIQUE II . . . . .	8,505,566 79	6,584,723 83	5,912,065 53	1,588,455 60	605,026 52	3,115,617 75
PROPORTION POUR CENT relativement au total des dépenses extraordinaires proprement dites . . . . .	26.5 %	14.2 %	7.1 %	0.6 %	0.6 %	5.4 %
TOTAL des dépenses extraordinaires proprement dites . . . . .	52,352,448 71	46,451,393 34	83,992,321 52	264,055,354 07	116,882,877 96	92,975,608 02

(1) Ce total comprend la somme de 29,351,600 francs, montant des indemnités allouées à des sociétés ou particuliers belges victimes des troubles de la Chine et escomptées en 1904 par l'État belge en exécution de l'article 3 de la loi du 14 mai 1904.

**EXTRAORDINAIRES.**

au 31 décembre 1911 (voir suite p. 6).

1901.	1902.	1903.	1904.	1905.	1906.	1907.	1908.
104,819,454 88	114,266,228 42	117,025,598 04	161,559,796 26	(*) 115,697,545 58	(*) 127,050,196 94	152,535,642 99	157,429,706 55
85,425 46	8,000,000	1,575,485 90	(1) 52,470,049 56	2,196,842 40	5,454,147 68	5,768,587 54	5,651,554 10
104,856,010 42	106,266,228 42	115,652,112 14	128,889,746 90	111,500,505 18	121,596,049 26	148,767,055 45	151,778,572 45

**d'outillage économique.***productives de revenus.*

67,306,146 66	65,688,200 42	62,285,108 52	68,068,757 16	68,376,580 81	54,858,090 85	94,472,519 85	102,522,757 44
1,412,811 59	865,910 97	1,115,987 48	1,668,741 04	1,265,608 60	998,465 88	1,171,601 97	641,627 09
2,984,250 61	5,959,467 02	2,685,485 59	3,674,595 52	4,259,452 91	5,617,785 22	6,057,265 94	6,276,102 59
11,573 90	40,118 62	108,244 50	91,701 51	155,427 80	59,264 95	4,095 94	170,682 07
2,582,094 14	598,272 80	1,177,560 85	2,858,146 07	718,375 71	1,688,852 08	1,157,620 41	1,647,521 97
74,096,656 70	68,051,969 85	67,370,186 52	76,541,918 90	74,775,425 86	61,202,458 96	102,845,100 09	111,258,671 16

*productives de revenus.*

7,464,852 65	10,555,189 56	16,250,589 08	16,414,513 95	12,692,825 62	13,452,220 91	10,588,622 97	11,546,511 28
7,469,966 62	8,655,488 55	10,405,098 78	11,024,067 70	8,187,459 52	16,679,890 93	11,907,664 02	13,598,512 65
14,815,911 81	16,569,226 98	16,012,458 73	16,569,860 08	8,692,152 14	18,502,099 02	12,128,171 59	9,557,141 02
29,750,751 08	55,759,904 89	42,667,946 59	45,808,450 71	29,572,415 08	48,614,210 86	54,624,458 58	54,702,164 95
105,847,587 78	104,711,874 72	110,058,155 11	120,150,569 61	104,345,858 94	109,816,649 82	137,467,558 47	145,960,856 11
99.5 %	98.5 %	95.1 %	95.2 %	95.6 %	90.5 %	92.4 %	96.2 %

**dépenses.**

187,464 51	1,070,098	2,054,654 14	3,564,174 64	2,188,053 13	2,025,960 12	2,549,127 68	1,875,769 68
"	"	"	"	"	"	"	"
80,255 55	226,186 82	548,799 70	247,711 74	1,254,680 59	1,559,958 99	1,407,706 22	926,761 47
591,801 16	257,457 24	554,872 55	871,255 52	965,275 12	876,285 73	1,482,925 07	2,186,789 18
"	"	"	"	"	"	"	"
529,125 64	20,651 64	1,032,551 71	1,096,769 76	1,755,174 49	5,755,484 27	5,859,740 01	706,550 70
"	"	1,445,540 95	2,959,467 85	1,055,480 91	1,565,710 35	"	125,885 51
988,622 64	1,554,555 70	5,615,979 05	8,759,577 29	7,154,664 24	11,779,599 44	11,299,496 98	5,817,536 54
0.5 %	1.5 %	4.9 %	6.8 %	6.4 %	9.7 %	7.6 %	3.8 %
104,856,010 42	106,266,228 42	115,652,112 14	128,889,746 90	111,500,505 18	121,596,049 26	148,767,055 45	151,778,572 45

(\*) Y compris une somme de } 55,814,169 francs formant le montant des dépenses payées en 1905 par avances du Trésor et dont  
 (1) Non compris une somme de }  
 la régularisation n'a pu avoir lieu qu'en 1906 par suite du vote tardif du Budget extraordinaire de 1905.

**DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (suite).***Période du 1<sup>er</sup> janvier 1895 au 31 décembre 1911.*

	1909.	1910.	1911.	TOTAL GÉNÉRAL.
Montant total des dépenses extraordinaires d'après les comptes . . . . .	151,747,457 90	150,502,101 16	121,760,768 10	2,145,780,587 61
A déduire : Opérations financières (avances et placements mobiliers) . . . . .	15,085,571 92	8,431,948 71	6,050,024 55	119,541,725 79
Dépenses extraordinaires proprement dites	156,661,885 98	148,070,152 45	115,750,743 55	2,026,458,863 82

**I. — Dépenses d'outillage économique.****A. — Dépenses directement productives de revenus.**

Chemins de fer . . . . .	70,515,952 23	79,603,250 56	59,258,872 59	1,273,941,029 19
Postes . . . . .	659,222 »	704,069 72	1,185,127 52	17,066,924 52
Télégraphes et téléphones . . . . .	6,227,155 04	5,254,967 64	5,602,975 88	69,967,804 15
Marine . . . . .	5,052,458 49	2,904,502 09	82,835 10	7,242,999 37
Domaine privé de l'État : forêts, dunes, terrains incultes, etc. : acquisitions, boisement, mise en valeur . . . . .	580,902 78	809,425 82	846,082 80	15,967,404 74
	80,815,588 54	89,256,285 65	66,975,891 49	1,584,186,161 97

**B. — Dépenses indirectement productives de revenus.**

Canaux et rivières . . . . .	16,541,525 21	11,864,075 54	10,516,914 97	165,587,407 08
Routes et ponts, voirie vicinale et hygiène publique . . . . .	16,789,227 72	13,278,642 11	10,764,148 65	155,998,665 28
Ports et côtes . . . . .	14,451,858 56	15,216,959 29	15,062,400 90	205,474,258 17
	47,782,591 49	40,359,677 94	36,343,464 50	525,010,510 53
<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE I . . . . .</b>	<b>128,595,980 05</b>	<b>132,615,940 54</b>	<b>101,517,555 99</b>	<b>1,909,246,472 50</b>
<b>PROPORTION POUR CENT relativement au total des dépenses extraordinaires proprement dites . . . . .</b>	<b>94.1 %</b>	<b>89.6 %</b>	<b>87.5 %</b>	<b>94.2 %</b>

**II. — Autres dépenses.**

Domaine public immobilier :					
a) Achats . . . . .	4,451,059 95	5,075,889 35	2,095,654 95	(1) 29,990,087 88	
b) Construc- tions.	Palais de justice, prisons, établissements de bienfaisance . . . . .	»	»	249,798 85	
	Monuments et bâtiments divers . . . . .	1,595,216 27	2,295,291 71	1,057,901 61	13,898,070 02
	Établissements d'instruction, conservatoires de musique et musées . . . . .	2,095,519 55	2,074,581 82	426,614 22	15,889,785 24
Œuvres d'art et de sciences, expositions . . . . .	»	»	»	69,574 »	
Bâtiments militaires, fortifications, armement . . . . .	126,110 20	6,010,649 25	10,855,216 78	50,421,792 67	
Dépenses diverses . . . . .	»	»	»	(2) 8,682,482 06	
<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE II . . . . .</b>	<b>8,065,905 95</b>	<b>15,454,212 11</b>	<b>14,415,587 56</b>	<b>117,192,591 52</b>	
<b>PROPORTION POUR CENT relativement au total des dépenses extraordinaires proprement dites . . . . .</b>	<b>5.9 %</b>	<b>10.4 %</b>	<b>12.5 %</b>	<b>5.8 %</b>	
<b>TOTAL des dépenses extraordinaires proprement dites . . . . .</b>	<b>156,661,885 98</b>	<b>148,070,152 45</b>	<b>115,750,743 55</b>	<b>2,026,458,863 82</b>	

(1) Ce total comprend notamment le coût des acquisitions faites en vue de la construction du Mont des Arts, à Bruxelles.

(2) Ce total comprend notamment le montant des subsides extraordinaires alloués aux villes d'Ostende et de Spa sur les crédits de 5 millions et de 2 millions de francs ouverts par la loi du 24 octobre 1902.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Si la proportion des dépenses de la rubrique II est tombée à un chiffre proportionnellement peu élevé, c'est parce que le Gouvernement s'est appliqué, depuis 1895, à faire supporter par le Budget ordinaire la plupart des dépenses étrangères à l'outillage économique qui étaient inscrites précédemment au Budget extraordinaire à raison de leur caractère exceptionnel.

Voici le relevé des dépenses exceptionnelles mises à charge du Budget ordinaire pendant la période envisagée dans le tableau qui précède :

*Dépenses exceptionnelles.*

Exercice 1895 . . . . .	fr.	3,885,627	24
— 1896 . . . . .		14,386,988	79
— 1897 . . . . .		23,732,150	57
— 1898 . . . . .		10,791,145	49
— 1899 . . . . .		16,780,364	49
— 1900 . . . . .		13,974,845	74
— 1901 . . . . .		13,856,763	10
— 1902 . . . . .		13,653,128	48
— 1903 . . . . .		10,904,563	18
— 1904 . . . . .		11,336,373	91
— 1905 . . . . .		19,130,182	80
— 1906 . . . . .		22,667,054	50
— 1907 . . . . .		21,027,036	67
— 1908 . . . . .		12,960,585	48
— 1909 . . . . .		14,555,298	64
— 1910 . . . . .		32,613,623	32
— 1911 . . . . .		20,000,000	» (chiffre approximatif)
TOTAL . . . . .		276,255,732	40

\*  
\* \*

La classification adoptée dans le tableau qui précède (pages 4 à 6) appelle une remarque importante.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

De ce qu'une dépense figure au Budget extraordinaire, trop souvent on conclut qu'elle est payée par l'emprunt.

On en tire cette conséquence que l'emprunt est appliqué à des dépenses qui ne sont ni directement ni indirectement productives de revenus. De là des critiques qui seraient fort légitimes si elles ne dériveraient d'une constatation manifestement erronée.

Il arrive même que les circonstances atténuantes soient invoquées en faveur de cette « infraction aux principes d'une saine gestion financière » ; on fait valoir combien est faible la quotité des dépenses non productives rejetées sur l'emprunt : elle n'est, dit-on, que d'une quotité fort minime de l'ensemble des dépenses extraordinaires, et l'on confirme ainsi, en l'excusant, une erreur qu'il importe de combattre.

On ne saurait le dire assez nettement : parmi les dépenses improductives figurant au Budget extraordinaire, il n'en est aucune qui soit supportée par l'emprunt.

Si l'opinion contraire a parfois été produite, c'est que, faute de connaître d'assez près la constitution du Budget extraordinaire, on le supposait à tort alimenté uniquement par l'emprunt, et qu'on négligeait ainsi ses autres recettes, notamment celles provenant de l'impôt par la voie des bonis du Budget ordinaire.

**§ II.****Mesure dans laquelle les dépenses extraordinaires sont supportées par des ressources autres que l'emprunt.**

La loi annuelle du Budget extraordinaire stipule que l'excédent des dépenses qu'elle autorise sur les recettes qu'elle prévoit sera couvert soit au moyen des excédents du Budget ordinaire, soit au moyen d'un emprunt.

Aux recettes habituellement inscrites au Budget extraordinaire on doit ajouter, par application de la loi du 24 avril 1902 consacrant un procédé inauguré en 1896, le montant des fonds d'amortissement non employés en rachats de titres de la dette, lorsque les cours sont au-dessus du pair.

Le tableau ci-après présente le montant des ressources diverses, autres que l'emprunt, qui ont servi à payer les dépenses extraordinaires relevées au tableau inséré au § I<sup>er</sup>.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

*Ressources en dehors de l'emprunt affectées aux dépenses extraordinaires.*

ANNÉES.	RECETTES EXTRAORDINAIRES.		BONIS budgétaires.	ENSEMBLE.
	Aliénations de biens domaniaux, remboursements d'avances, etc.	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.		
	1	2	3	4
1895. . . . .	1,587,092 61	.	7,516,833 05	8,905,925 66
1896. . . . .	5,789,073 42	5,641,994 66	6,105,286 56	15,534,354 64
1897. . . . .	1,160,077 58	5,120,600 62	5,771,014 45	12,051,692 65
1898. . . . .	1,558,465 55	5,245,708 17	12,100,949 55	18,905,123 05
1899. . . . .	4,565,986 12	2,315,828 57	17,601,156 44	24,480,970 95
1900. . . . .	1,495,958 95	305 59	15,049,989 07	16,544,254 51
1901. . . . .	4,698,556 25	559 56	2,559,525 11	7,258,240 70
1902. . . . .	16,841,797 38	292 80	5,215,558 72	20,057,428 90
1903. . . . .	2,282,151 49	250 12	2,901,290 01	5,185,672 52
1904. . . . .	2,078,165 51	427 64	6,251,764 57	8,310,357 52
1905. . . . .	8,755,919 59	289 84	14,757,030 38	23,471,259 81
1906. . . . .	5,468,027 52	597 15	5,646,580 11	9,115,004 58
1907. . . . .	1,465,545 52	558 .	2,571,184 38	4,036,865 90
1908. . . . .	828,700 82	299 34	3,964,655 44	4,793,655 60
1909. . . . .	1,017,201 11	357 87	10,656,648 78	11,674,187 76
1910. . . . .	5,005,901 78	521 64	2,548,128 77	14,552,552 19
1911. . . . .	( <sup>1</sup> ) 1,445,600 58	250 51	( <sup>1</sup> ) 4,166,000 »	( <sup>1</sup> ) 5,609,850 89
	64,015,799 14	16,327,981 28	150,121,575 17	210,463,155 59

(<sup>1</sup>) Chiffre approximatif.

Du rapprochement de ce tableau avec celui du § I<sup>er</sup> ressortent les constatations suivantes :

1<sup>o</sup> Loin que le Gouvernement ait dû recourir à l'emprunt, de 1895 à 1911, pour solder les dépenses extraordinaires ne se rapportant pas à l'outillage économique, soit . . . . . fr. 117,192,394 32  
celles-ci représentent seulement, pour cette période de dix-sept années, 90 % des bonis du Budget ordinaire (fr. 130,121,375 17).

2<sup>o</sup> Du total des ressources extraordinaires autres que les capitaux empruntés, il reste, après déduction des dépenses qui viennent d'être mentionnées, plus de 93 millions, ci . . . . . 93,270,764 27  
qui ont été employés à des dépenses d'outillage économique, soit à peu près 4.89 % du total de celles-ci (fr. 4,909,246,472 50), et, plus spécialement, 17.76 % des dépenses d'outillage indirectement productives (fr. 525,060,310 53).

TOTAL. . . fr. 210,463,155 59

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## § III.

**Amortissement de la Dette publique.**

Les charges intégrales de la Dette publique en intérêts et amortissement qui figurent au Budget ordinaire en assurent le service et en opèrent l'extinction par annuités. L'emprunt se trouve ainsi successivement transféré au Budget ordinaire, si bien qu'on peut dire en toute vérité que les dépenses extraordinaires imputées sur l'emprunt retombent sur le Budget ordinaire sous forme d'annuités en tout semblables à celles qui y ont été portées pour le rachat des chemins de fer.

Suspendu en 1896 à raison de l'élévation des cours au-dessus du pair, l'amortissement par rachat de titres de la rente a repris son action en 1899.

Le tableau ci-après indique le montant des capitaux éteints au moyen des fonds mis par année à la disposition de la Caisse d'amortissement.

Année pendant laquelle les fonds ont été mis à la disposition de la Caisse d'amortissement.	Capitaux amortis.
1899 . . . . . fr.	4,378,500 »
1900 . . . . .	6,267,500 »
1901 . . . . .	6,386,000 »
1902 . . . . .	6,741,000 »
1903 . . . . .	7,144,000 »
1904 . . . . .	10,214,800 »
1905 . . . . .	11,211,100 »
1906 . . . . .	11,831,700 »
1907 . . . . .	12,877,900 »
1908 . . . . .	13,693,700 »
1909 . . . . .	13,597,300 »
1910 . . . . .	14,837,700 »
1911 . . . . .	16,333,000 » (chiffre approximatif).
<b>TOTAL . . . . . fr.</b>	<b>135,516,200 »</b>

Il importe de noter que cette somme de . . . fr. 135,516,200 » est loin de représenter le total des amortissements réalisés depuis 1895; il faut y ajouter en effet :

1° Les amortissements incorporés dans les annuités de rachat de chemins de fer liquidées depuis cette date. 56,982,200 »

**A REPORTER. . . . . fr. 192,498,400 »**

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . .	fr. 192,498,400 »
2° Les amortissements compris dans les annuités liquidées depuis cette même date pour le rachat des concessions téléphoniques . . . . .	1,892,000 »
3° La quotité d'amortissement comprise dans les annuités liquidées depuis 1895 pour la participation de l'État dans l'établissement des chemins de fer vicinaux . . . . .	2,161,200 »
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>fr. 196,551,600 »</b>

Telle est la portion d'actif libre qui, par l'effet de l'amortissement, est venue depuis dix-sept ans augmenter le domaine collectif national; affranchie de toute charge financière, c'est à titre gratuit qu'elle contribue maintenant à la production de la richesse publique.

Ajoutons : 1° que la dotation d'amortissement portée au Budget de 1912 pour la Dette consolidée s'élève à . . . . . fr. 14,899,281 06

2° Que les amortissements compris dans les annuités diverses inscrites au Budget de la Dette publique pour 1912 s'élèvent à . . . . . 5,005,005 53

**TOTAL . . . . . fr. 19,904,286 59**

## § IV.

## Activité industrielle et commerciale du pays.

## Commerce spécial.

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAL.
	francs.	francs.	francs.
1894 . . . . .	1,574,549,245 »	1,305,686,468 »	2,878,235,711 »
1900 . . . . .	2,215,752,965 »	1,922,884,181 »	4,138,637,146 »
1901 . . . . .	2,220,991,626 »	1,828,231,784 »	4,049,223,410 »
1902 . . . . .	2,380,683,040 »	1,925,400,170 »	4,306,173,210 »
1905 . . . . .	2,656,569,910 »	2,110,558,068 »	4,766,707,978 »
1904 . . . . .	2,782,219,972 »	2,183,260,722 »	4,965,480,694 »
1905 . . . . .	3,068,356,762 »	2,333,676,477 »	5,402,013,239 »
1906 . . . . .	3,454,017,157 »	2,793,840,167 »	6,247,857,324 »
1907 . . . . .	3,775,622,825 »	2,848,124,797 »	6,621,747,622 »
1908 . . . . .	3,527,432,638 »	2,506,443,668 »	5,853,876,306 »
1909 . . . . .	3,704,516,265 »	2,809,723,273 »	6,514,059,536 »
1910 . . . . .	4,264,960,692 »	3,407,428,320 »	7,672,389,012 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

*Commerce général.*

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
	francs.	francs.
1894. . . . .	2,705,080,783 .	2,424,560,429 .
1900. . . . .	3,594,425,067 .	3,297,509,775 .
1901. . . . .	3,640,645,550 .	3,259,442,992 .
1902. . . . .	3,959,578,241 .	5,475,161,027 .
1905. . . . .	4,447,358,421 .	3,889,851,898 .
1904. . . . .	4,426,445,051 .	3,849,106,881 .
1905. . . . .	4,989,915,725 .	4,256,009,185 .
1906. . . . .	5,725,751,494 .	5,062,732,181 .
1907. . . . .	6,123,794,047 .	5,191,140,689 .
1908. . . . .	5,346,304,292 .	4,527,478,296 .
1909. . . . .	6,000,576,655 »	5,100,088,858 »
1910. . . . .	6,551,651,135 »	5,694,640,204 »

*Mouvement maritime.*

ANNÉES.	TOTAL POUR LE PAYS.		PORT D'ANVERS.	
	Entrée.	Sortie.	Entrée.	Sortie.
	tonneaux-mooresom.	tonneaux-mooresom.	tonneaux-mooresom	tonneaux-mooresom.
1894. . . . .	6,515,750	6,542,962	5,051,097	5,052,151
1900. . . . .	8,500,772	8,476,874	6,696,370	6,669,712
1901. . . . .	9,288,200	9,540,528	7,466,465	7,518,292
1902. . . . .	10,154,500	10,691,722	8,592,580	8,554,150
1905. . . . .	10,910,652	10,954,285	9,075,703	9,104,275
1904. . . . .	11,176,259	11,144,849	9,375,699	9,359,707
1905. . . . .	11,615,856	11,554,568	9,861,528	9,800,147
1906. . . . .	12,945,568	12,914,805	10,851,670	10,824,448
1907. . . . .	15,405,447	15,495,769	11,211,805	11,241,079
1908. . . . .	15,409,351	15,441,095	11,044,561	11,084,004
1909. . . . .	14,283,545	14,274,014	11,907,689	11,894,492
1910. . . . .	15,101,171	15,074,061	12,654,518	12,625,165

## § V.

**État du crédit national.**

Depuis quelque temps, les fonds d'État sont en baisse. Notre rente n'a pas échappé à cette défaveur, due principalement à la grande prospérité économique qui multiplie les placements lucratifs — ou présumés tels — en valeurs industrielles.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Voici, à la date du 27 mars 1912, les cours comparatifs :

3 % belge, 2 <sup>e</sup> série . . . . .	85 »	} (déduction faite du prorata d'intérêts).
3 % français . . . . .	93 46	
3 % Pays-Bas. . . . .	80 02	
3 % allemand . . . . .	80 07	
3 % russe . . . . .	81 12	

Les propositions de crédits contenues dans le présent projet de loi sont justifiées dans les notes ci-après :

ARTICLE 1<sup>er</sup> DU PROJET DE LOI.1<sup>o</sup> MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

## SERVICES DE L'AGRICULTURE.

ART. 1<sup>er</sup> DU TABLEAU. — *Terrains incultes et bois domaniaux : boisement, assainissement, création de chemins de vidange.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Continuation des travaux de restauration de la forêt de Hertogenwald, de mise en valeur des terrains incultes achetés par l'État dans ces dernières années, d'établissement de bonnes voies de vidange dans plusieurs bois domaniaux.

ART. 2 DU TABLEAU. — *Voirie vicinale. — Travaux de construction.*

Crédit demandé : 4,000,000 de francs.

Cette somme permettra de liquider les subsides promis aux communes pour l'exécution de travaux d'établissement de chemins vicinaux.

## NOTE PRELIMINAIRE.

## SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS.

## A. — Routes.

ART. 3 DU TABLEAU. — *Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés ; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.*

Crédit demandé : 13,000,000 de francs.

Ce crédit permettra de continuer les travaux en cours et d'en entreprendre de nouveaux ; quant à ces derniers, il sera tenu compte des nécessités les plus urgentes constatées dans les diverses régions du pays et, d'autre part, du concours financier des provinces et des communes.

## B. — Bâtiments civils.

ART. 4. DU TABLEAU. — *Palais du Cinquantenaire. Musées royaux des arts décoratifs et industriels.*

Crédit demandé : 450,000 francs.

Ce nouveau crédit forme le complément de celui de 1,400,000 francs alloué en 1910 ; il est nécessaire au parachèvement des locaux des Musées du Cinquantenaire, y compris l'installation du chauffage et l'établissement des grilles de fermeture du parc.

ART. 5 DU TABLEAU. — *Construction d'un hôtel pour les bureaux du Ministère des Colonies ; expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

ART. 6 DU TABLEAU. — *Dépendances du Palais de Bruxelles. Travaux d'agrandissement et de transformation.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

L'Administration centrale du Ministère des Colonies est actuellement

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

installée dans un groupe de maisons anciennes situées rue de Namur et rue Bréderode. Cet ensemble de bâtiments ne convient pas à sa destination; les locaux laissent grandement à désirer et ne sont pas susceptibles d'un aménagement satisfaisant.

Le Gouvernement se propose de construire un hôtel sur l'emplacement des écuries royales, de l'autre côté de la rue de Namur, et de quelques immeubles attenants qu'il s'agit d'acquérir.

Comme conséquence de ce projet, il est nécessaire d'agrandir et de transformer les bâtiments situés place du Trône, formant dépendances du Palais, pour y établir les services des équipages royaux qui seront délogés de la rue de Namur.

Un crédit de 500,000 francs est demandé de part et d'autre pour les premières dépenses prévues du chef des acquisitions et des travaux.

**C. — Travaux hydrauliques.**

ART. 7 DU TABLEAU. — *Meuse. — Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

Continuation des travaux à exécuter successivement aux fins d'améliorer la navigation et le régime des crues de la Meuse.

ART. 8 DU TABLEAU. — *Sambre. — Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 550,000 francs.

Continuation des travaux d'amélioration et autres à effectuer à la Sambre et dans la zone d'inondation de cette rivière.

ART. 9. DU TABLEAU. — *Ourthe. — Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Ajouté à la somme restant disponible sur les deux crédits alloués précédemment, ce nouveau crédit permettra d'affecter une somme totale de 500,000 francs environ à la continuation des travaux d'amélioration de l'Ourthe.

ART. 10 DU TABLEAU. — *Canaux houillers. — Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 3,700,000 francs.

Il reste plus de 3 millions disponibles sur les crédits de 1910 et de 1911.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Cette somme et le montant du nouveau crédit sont destinés aux objets suivants : continuation des travaux de mise à grande section du canal de Charleroi à Bruxelles; travaux du raccordement direct de cette voie navigable au canal maritime de Bruxelles au Rupel; travaux du canal du Centre.

**ART. 11 DU TABLEAU.** — *Canaux de Liège à Anvers et embranchements.* — *Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 1,750,000 francs.

On dispose encore actuellement du crédit de 1 million alloué en 1911. Ces deux crédits serviront à continuer les travaux d'amélioration de la ligne de navigation de Liège à Anvers, des canaux d'embranchement vers Turnhout et vers Hasselt, ainsi que du canal de Turnhout à Anvers.

Les dépenses imputables sur ce crédit comprennent les honoraires des avocats chargés spécialement de poursuivre les expropriations judiciaires pour l'amélioration du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

**ART. 12 DU TABLEAU.** — *Escaut.* — *Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 1,030,000 francs.

Continuation des travaux d'amélioration de l'Escaut, conformément au projet d'ensemble arrêté.

**ART. 13 DU TABLEAU.** — *Lys.* — *Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 1,450,000 francs.

Ajoutée au reliquat des deux crédits précédents, cette somme permettra de continuer les travaux d'amélioration de la Lys dans les traverses de Courtrai et de Gand, et de réaliser le projet d'extension du bief intermédiaire dans la traverse hydraulique de Gand.

**ART. 14 DU TABLEAU.** — *Durme.* — *Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Continuation des travaux d'amélioration de la Durme à Lokeren.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15 DU TABLEAU. — *Rupel. — Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Le montant total de ce crédit et de celui de 1911 est destiné principalement à la continuation des travaux d'amélioration du Rupel entre son embouchure et celle du canal maritime de Bruxelles au Rupel, ainsi que des travaux à effectuer à l'Escaut, immédiatement en amont de la jonction de ces deux voies navigables.

ART. 16 DU TABLEAU. — *Senne et Dyle. — Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 450,000 francs.

Continuation des travaux d'amélioration du régime de la Dyle et des travaux ayant pour but d'améliorer l'écoulement des eaux de la Senne en aval de Vilvorde.

ART. 17 DU TABLEAU. — *Nèthes. — Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Ajouté au reliquat de 1911, ce nouveau crédit permettra de couvrir le coût des travaux d'amélioration à exécuter jusqu'en 1913 à la Petite Nèthe et à la Nèthe inférieure.

ART. 18 DU TABLEAU. — *Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Une somme de 900,000 francs environ restant disponible sur le crédit de 1911, le nouveau crédit permettra de faire face aux dépenses à effectuer jusqu'en 1913 pour les travaux d'achèvement du canal.

ART. 19 DU TABLEAU. — *Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Continuation des travaux d'amélioration du canal.

## NOTE PRELIMINAIRE.

ART. 20 DU TABLEAU. — *Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Continuation des travaux d'amélioration du canal tant sur le territoire belge que sur le territoire néerlandais.

ART. 21 DU TABLEAU. — *Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes). — Etudes, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ajouté au crédit de 100,000 francs alloué en 1910, ce nouveau crédit permettra de faire face aux dépenses préliminaires actuelles.

ART. 22 DU TABLEAU. — *Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Continuation des travaux d'amélioration des dits canaux.

ART. 23 DU TABLEAU. — *Expropriations en vue de l'amélioration du cours de l'Escaut en aval d'Anvers et de l'exécution des travaux qui en sont la conséquence, y compris le détournement des cours d'eau; de l'extension des installations maritimes et de leurs dépendances, ainsi que des installations du chemin de fer; du détournement des Schyns ainsi que du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; de l'établissement du dispositif de défense qui, entre l'Escaut en aval d'Anvers et la chaussée de Bréda, serait substitué à l'enceinte actuelle en vertu d'une loi spéciale ou par la voie du Budget extraordinaire, sur rapport d'une commission mixte à nommer par arrêté royal; du déplacement des installations de la pyrotechnie et de la création de nouveaux quartiers; du détournement des cours d'eau sur les deux rives de l'Escaut (articles 1<sup>er</sup> et 2, 1<sup>o</sup> de la loi du 30 mars 1906). — Exécution de ceux des travaux visés dans ces dispositions qui incombent au Département des Travaux publics, hormis l'amélioration du cours de l'Escaut entre Anvers et le Kruisschans et les travaux qui en sont la conséquence (article 5, 1<sup>o</sup> de ladite loi). — Expropriations et travaux en vue de l'élargissement des routes de grande voirie dans l'agglomération anversoise et de l'aménagement de leurs abords, résultant de la transformation des quartiers, par suite de la sup-*

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

*pression de l'enceinte actuelle ; exécution des conventions avec les communes intéressées. — Expropriations et travaux en vue de l'élargissement ou du redressement de la route d'Anvers à Boom et de l'aménagement des abords ; exécution des conventions avec les communes intéressées.*

Crédit demandé : 10,200,000 francs.

Les travaux de voirie et d'aménagement de quartiers à exécuter dans l'agglomération anversoise et aux abords par suite de la suppression de l'enceinte actuelle, sont intimement liés aux travaux de l'Escaut. Aux conventions avec la ville d'Anvers et les communes de Berchem et Merxem, mentionnées dans le libellé de l'article 22 du tableau du précédent Budget extraordinaire, viendront s'ajouter des conventions analogues qui vont être conclues avec plusieurs autres communes de l'agglomération. L'ancien libellé est élargi en conséquence.

Ajouté au reliquat des deux crédits précédents, le nouveau crédit permettra de continuer les travaux entrepris.

ART. 24 DU TABLEAU. — *Expropriations en vue de l'exhaussement des terrains du polder de Borgerweert, de l'assainissement et de l'aménagement de cette région ; de l'établissement des voies ferrées, gares, canaux, quais et dépendances de ces divers ouvrages, de l'exécution des autres travaux d'utilité publique analogues ainsi que de la création de nouveaux quartiers (article 3 de la loi du 30 mars 1906). — Exécution des travaux d'exhaussement, d'assainissement et d'aménagement de la région du polder de Borgerweert, ainsi que pour l'établissement de communications entre ladite région et l'agglomération anversoise (article 5, 2° de ladite loi).*

Crédit demandé : 700,000 francs.

Grâce aux reliquats des crédits de 1910 et de 1911 cumulés avec le présent crédit, on disposera d'une somme de plus de 5 millions pour les travaux du Borgerweert, y compris l'établissement du pont à transbordeur à l'amont d'Anvers.

Sur ce crédit seront prélevés également les traitements et indemnités des fonctionnaires chargés de coopérer aux études et à la surveillance des travaux.

ART. 25. DU TABLEAU. — *Port d'Ostende. — Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Les reliquats des crédits de 1910 et de 1911, cumulés avec le crédit

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

actuel, permettront d'employer une somme de plus de 3 millions aux travaux suivants : construction d'un port de pêche avec minque et de cales sèches sur la rive est du chenal; construction d'un pont à transbordeur sur le chenal; reconstruction de l'écluse d'accès aux bassins de commerce; construction de ponts sur les têtes de cette écluse et entre les premier et deuxième bassins; aménagement de la rive ouest du chenal, y compris la démolition de la minque actuelle, etc.

ART. 26 DU TABLEAU. — *Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Il est destiné, notamment, à la construction d'un banc de carénage à l'ouest du chenal du port et d'un mur de quai dans le bassin d'échouage.

ART. 27 DU TABLEAU. — *Port de Nieuport. — Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 900,000 francs.

Le reliquat assez important du crédit alloué en 1910 et le montant du nouveau crédit sont destinés principalement aux travaux suivants : construction d'un banc de carénage sur la rive gauche du chenal du port, reconstruction partielle de l'estacade ouest, construction d'une seconde tête à l'écluse du bassin à flot, établissement d'un bassin d'échouage.

ART. 28 DU TABLEAU. — *Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Établissement d'une station sanitaire à Zeebrugge.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Ajouté au crédit alloué en 1914, ce nouveau crédit permettra d'affecter en 1912 une somme totale de 1,200,000 francs environ aux travaux indiqués.

ART. 29 DU TABLEAU. — *Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Ajoutée au reliquat des crédits alloués en 1910 et en 1914, cette somme permettra de faire face aux dépenses restant à liquider, y compris les honoraires des avocats chargés de la défense des intérêts de l'État dans les procès auxquels l'exécution des travaux a donné naissance.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

ART. 30 DU TABLEAU. — Côte. — *Expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Cette somme et le reliquat du crédit alloué en 1944 permettront, notamment, la continuation des travaux de défense du littoral.

**2° MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.**

ART. 31 DU TABLEAU. — *Chemins de fer. — Voies et travaux ; y compris dommages-intérêts pour inexécution de travaux.*

Crédit demandé : 38,500,000 francs.

Ce crédit sera affecté aux dépenses suivantes :

**A. — TRAVAUX :**

Aménagement des gares d'Alost, Aus, Aus-Est, Angleur, Anvers (modifications et extensions aux voies ferrées des environs d'Anvers), Arlon, Avennes, Baulers, Belœil, Blandain, Bleyberg, Bois-de-Breux, Bruges (y compris le détournement de la ligne de Bruges à Lophem, l'établissement de voies spéciales entre Oostcamp et la nouvelle gare de Bruges et l'établissement des voies directes vers Ostende), Bruxelles (gares de l'agglomération), Cappelle-au-Bois, Cerfontaine, Charleroi et gares voisines, Chénée, Comblain-la-Tour, Courtrai, Denderleeuw, Dolhain, Esmael, Flénu-Central, Fleurus, Gand (gares de l'agglomération et extensions aux voies ferrées des environs de Gand), Gembloux, Grand-Halleux, Haine-Saint-Pierre, Hannut, Herstal, Huccorgne, Jambes-État, Jemelle, Lanaeken, Landen, La Sambre, Leval, Liège, Lierre, Liers, Looz, Marbehan, Mariembourg, Marloie, Melreux, Monceau, Mons, Montignies, Mouscron, Moustier, Namur, Olne, Ostende, Ottignies, Pepinster, Quiévrain, Ramsel, Ransart, Ressaix, Roulers, Santbergen, Sterpenich, Tamines, Termonde, Tournai, Treignes, Trois-Ponts, Verviers-Est, Verviers-Ouest, Vierves, Virton-Saint-Mard, Walcourt, Welkenraedt, Willebroeck, etc. . .

Construction d'un bâtiment des recettes à Antoing, Eccloo, Feluy-Arquennes, Gand-Saint-Pierre, Herstal, Melsele, Neerlinter-Village, Oppuers, Ostende-Quai, Sleydinge et Waremmes; d'un hangar aux marchandises à Adinkerke, Audenarde, Furnes et Péruwelz; d'une remise aux locomotives à Meirelbeke, Muysen et Saint-Ghislain; d'un dortoir à Luttre; d'un bâtiment de repos à Monceau-Formation; d'un atelier des wagons à Bruges; d'un pont à Grammene, Tournai, Ypres et sur le canal à Cappelle-au-Bois

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

et Willebroeck; d'un tunnel en vue de la rectification du tracé de la ligne de Bouffionx à Acoz; d'un bâtiment pour services divers à Tournai; d'un bâtiment à l'usage des hommes de métier à Braine-le-Comte; d'un dépôt pour la Commission de réception à Bascoup; de nouveaux tabliers métalliques sur le pont du Luxembourg de la ligne de Namur à Arlon et sur la ligne de Herenthals à Oolen; d'un atelier de réparation et de divers bâtiments à Hasselt; d'une chaudronnerie de fer à Louvain; d'un passage pour piétons à Laeken; d'un viaduc sur le boulevard « La Belgica », à Bruxelles; d'un mur de soutènement et de prolongement d'un passage inférieur à Saventhem; d'un atelier de réparation des voitures à Malines; d'un quai d'embarquement et d'un couloir souterrain à Esneux; d'un abri pour voyageurs et de couloirs souterrains à Barvaux, Bomal, Marche et Melreux; d'un couloir souterrain à Hasselt et Termonde; d'un passage inférieur, de murs de soutènement, d'abris, etc., à proximité de la gare de Melle; de deux habitations destinées au chef de station et au receveur de la douane à Weelde-Merxplas, etc.

Agrandissement du bâtiment des recettes à Saint-Nicolas-Waes; du hangar aux marchandises d'Arlon et de Mouscron; renforcement d'un pont à Braine-le-Comte et d'ouvrages d'art sur la ligne de Gand à Adinkerke en vue de la circulation des moteurs lourds, etc.

Établissement d'une alimentation d'eau ou modification aux installations existantes à Arlon, Bertrix, Gendron-Celles, Namur, Ronet, Jambes-État, Piéton, Virton Saint-Mard et Vonèche; d'une voûte en remplacement du tablier métallique d'un passage inférieur sous la ligne de Dinant à Athus, etc. . . . . fr. 21,040,000 »

**B. — TRAVAUX GÉNÉRAUX :**

Création de haltes et aménagement de haltes existantes (bâtiments, voies, signaux, abris); menus travaux divers aux voies des gares. Établissement de voies de manœuvre, de voies de garage, de liaisons, de culs-de-sac de sécurité et installations hydrauliques dans les voies; renforcement de la voie courante (consolidation de la voie, des talus, travaux d'assèchement); remplacement et réfection d'ouvrages d'art, de barrières roulantes (plus-value sur le compte capital); pavages (cours aux marchandises, prolongement de trottoirs dans les stations pour les mettre en rapport avec la longueur des trains, trottoirs mobiles de passages à niveau, pavages sur les quais situés entre les voies); fondations pour appareils dans les voies

---

A REPORTER. . . . . fr. 21,040,000 »

## NOTE PRELIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 21,040,000 »

(ponts à peser les chariots, les wagons), colonnes hydrauliques, engins de chargement, plaques tournantes, suppression de passages à niveau; installations pour l'éclairage au gaz ou au pétrole dans les voies et sur les quais (notamment celles faisant l'objet d'un contrat avec une société pour l'éclairage d'une vingtaine de stations); bâtiments pour stations électriques; maisons ouvrières (de piqueur, de garde); abris pour le personnel; améliorations de ces bâtiments; construction de chambres supplémentaires, de pavillons isolés, d'installations pour livrer de l'eau potable, dispositifs pour l'éclairage, remplacement de cabines de signaleur (plus-value sur le fonds capital); améliorations et extensions des bâtiments de gares (eau potable, éclairage au gaz, ventilation, dispositifs pour se prémunir contre les vols et contre l'incendie); pavage des trottoirs attenant à ces bâtiments, plaques indicatrices, fondations pour engins de pesage; abris pour voyageurs sur les quais des gares; améliorations et extensions des bâtiments utilisés par le service de la traction. Fondations pour les machines dans ces bâtiments, plaques tournantes pour ateliers, machines-outils, engins de pesage. Lieux d'aisances, ventilation, éclairage, eau potable, dispositifs pour se prémunir contre le vol et contre l'incendie. Amélioration et extension des parcs à charbon et à briquettes et caves pour réservoirs à pétrole et à huile de graissage; travaux pour la sécurité de la circulation des trains, à l'exception de ceux entraînés par les remaniements importants de gares (block system, enclenchement des aiguilles et signaux des gares intermédiaires, application des signaux avertisseurs et des sécurités électriques sur les lignes importantes, remaniements peu importants de signalisation, téléphones, sonneries, etc.). Matériel (extension) pour tous travaux de signalisation (sémaphores, disques, signaux à distance, potelets, connexions diverses, appareils de bloc, appareils électriques); matériel de voies (rails et accessoires, ponts à peser, jauges, colonnes hydrauliques, indicateurs dromopétards, plaques indicatrices dans les voies); ballast, mobiliers, ameublements, instruments,

---

 À REPORTER. . . . fr. 21,040,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . . fr.	21,040,000 »
<p>outils en extension ; salaires des agents préposés à l'étude et à la surveillance des travaux neufs (dessinateurs temporaires, surveillants) ; acquisitions de terrains pour des travaux dont l'exécution par l'Autorité supérieure est décidée et qui ne sont pas compris à la présente note . . . . .</p>		
		6,480,000 »
<p><b>C. — CONSTRUCTION DE LIGNES NOUVELLES :</b></p>		
Bertrix à Muno . . . . .	fr. 1,800,000 »	
Anvers-Sud et Anvers-gare centrale à Schaerbeek . . . . .	300,000 »	
Établissement de la quadruple voie entre Weerde et Malines . . . . .	200,000 »	
Heyst à Knoeke . . . . .	100,000 »	
Bruxelles-Midi à Gand (Saint-Pierre)	2,000,000 »	
Déplacement du chemin de fer de ceinture sur le territoire de Schaerbeek.	500,000 »	
Bruxelles-Midi à Hal . . . . .	100,000 »	
Montignies à Acoz (y compris l'aménagement de Bouffioulx) . . . . .	200,000 »	
Fexhe-le-Haut-Clocher à Kinkempois.	100,000 »	
Stavelot à la frontière prussienne. . .	500,000 »	
Établissement de la quadruple voie des Aguesses à Angleur . . . . .	180,000 »	
Établissement de la quadruple voie entre Monceau et Châtelineau . . . .	100,000 »	
Schaerbeek-Hal. . . . .	1,500,000 »	
Ligne directe vers l'Allemagne . . .	155,000 »	
Chemin de fer du bassin houiller limbourgeois . . . . .	295,000 »	
Malines-Duffel-Lierre . . . . .	50,000 »	
	<hr/>	8,080,000 »
<p><b>D. — ÉTABLISSEMENT DE DOUBLES VOIES :</b></p>		
<p>Lophem à Thourout ; Dixmude à Caeskerke ; Liers à Ans ; Chénée à Micheroux ; Stavelot à Trois-Ponts ; Gilly-Sart-Culpart à Lambusart ; Dampremy à Monceau ; Monceau à Marchienne-Usines (entre les bifurcations de Bayemont et Docherie-Dampremy) ; Ausseremme à</p>		
	A REPORTER. . . . . fr.	35,600,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 35,600,000 »

Dinant; Walcourt à Mariembourg; Mariembourg à Treignes; Walcourt à Florennes (section de Saint-Lambert à la bifurcation de Froidmont); Ermeton à Florennes; Tamines à Mettet; Gembloux à Jemeppe-sur-Sambre; Athus à Virton; Virton à Bellefontaine; Bertrix à Gedinne; Virton à Marbehan; Virton à Lamorteau; Lamorteau à Écouvieux.

*Acquisitions de terrains en vue de l'établissement ultérieur de la double voie :*

Gand (porte d'Anvers) à Lokeren; Deynze à Thielt; Courtrai à Comines; Beverst à Lanaecken; Namur à Ramillies; Gembloux-Landen-Hasselt.

*Établissement de courbes de raccordement :*

1° A Jemeppe-sur-Sambre, entre les lignes de Gembloux à Jemeppe-sur-Sambre et de Charleroi à Namur;

2° A Louvain, entre la ligne de Malines à Louvain et celle de Louvain-Aerschot;

3° A Liers, entre la ligne de Tongres-Liers et celle de Liers-Ans;

4° A Jemelle, entre la ligne d'Arlon-Jemelle et celle de Jemelle-Dinant;

5° Raccordement de Bouvy et des Hayettes;

6° Raccordement direct de la ligne de Visé à celle vers Kinkempois et vers Angleur . . . . . 2,400,000 »

*E* — DOMMAGES-INTÉRÊTS POUR INEXÉCUTION DE TRAVAUX . . . . . 500,000 »

TOTAL DE L'ARTICLE. . . . fr. 38,500,000 »

ART. 32 DU TABLEAU — *Chemins de fer. — Traction et matériel.*

Crédit demandé : 20,100,000 francs.

*A.* — Matériel de traction et de transport. . . . fr. 18,100,000 »  
*B.* — Outillage . . . . . 1,000,000 »  
*C.* — Équipement au chauffage à la vapeur d'un certain nombre de voitures . . . . . 1,000,000 »

TOTAL DE L'ARTICLE. . . . fr. 20,100,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 33 DU TABLEAU. — *Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.*

Crédit demandé : 4,000,000 de francs.

Ce crédit est destiné :

1° A la construction, à l'agrandissement, à l'appropriation et à l'ameublement de bureaux de postes, notamment à Anvers, Auldenarde, Borgerhout, Bruges, Bruxelles-Centre, Ciney, Feluy-Arquennes, Furnes, Gand, Hérenthals, Ingelmunster, La Louvière, Malines, Mons, Renaix, Seraing, Thielt, Tongres, Tournai, Waremme, Wijgmael, etc. ;

2° A l'acquisition de boîtes aux lettres, de mobilier, etc.

ART. 34 DU TABLEAU. — *Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.*

Crédit demandé : 10,000,000 de francs.

A. — Télégraphes. Lignes et bureaux :

Création de bureaux télégraphiques, établissement de fils, installation d'appareils, etc. . . . . fr. 154,000 »

B. — Locaux. Télégraphes et téléphones :

Construction et amélioration de bâtiments, notamment à Anvers, Bruges, Bruxelles, Fontaine-l'Évêque, Gand, Malines, Mons, Namur, Seraing, Tournai, Ypres, etc. . . . . 794,000 »

C. — Réseaux téléphoniques :

Ouverture de nouveaux réseaux, création de bureaux, reliement des abonnés, etc. . . . . 5,757,000 »

D. — Circuits téléphoniques. . . . . 2,780,000 »

E. — Transformation des réseaux téléphoniques.  
Établissement de réseaux souterrains . . . . . 515,000 »

---

TOTAL DE L'ARTICLE. . . . fr. 10,000,000 »

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 35 DU TABLEAU. — *Marine.*

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses ci-après :

A. — Acquisition de deux malles à turbines pour la ligne Ostende-Douvres.

Le coût de ces deux malles, qui avait été évalué à 4,300,000 francs, s'élèvera en réalité à 4,400,000 francs. Un premier crédit de 2,500,000 francs ayant été alloué par la loi du Budget ordinaire de 1914, le surplus du prix d'acquisition, soit . . . . . fr. 1,900,000 » est inscrit au présent Budget, conformément à la note justificative dudit crédit de 2,500,000 francs. (*Document parlementaire n° 237, Chambre des Représentants, session 1910-1911.*)

B. — Installation de la télégraphie sans fil sur ces deux navires . . . . . 30,000 »

C. — Acquisition d'un second canot à moteur destiné à l'échange des pilotes en rade de Flessingue. . . . . 40,000 »

Cette embarcation assurera le service en cas de chômage du canot actuellement en service.

D. — Par suite de travaux des installations maritimes d'Ostende, le local actuel affecté au service du pilotage, situé au droit de la crique des pêcheurs, doit disparaître prochainement. En vue d'y édifier un bâtiment, l'Administration de la Marine s'est réservé un emplacement sur le môle reliant le mur à marée du nouvel avant-port à l'écluse maritime.

Le coût de cette construction est évalué à . . . . . 30,000 »

TOTAL DE L'ARTICLE. . . fr. 2,000,000 »

ART. 36 DU TABLEAU. — *Direction de l'électricité. — Premier établissement et extensions d'installations électriques.*

Crédit demandé : 1,956,500 francs.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses qu'occasionnera la réalisation des installations électriques ci-après :

I. — Administration des Chemins de fer.

a) Installations en cours d'exécution (compléments) :

Bruxelles (Tour-et-Taxis), Bruxelles-Midi, Anvers-Sud, Anvers-Nord,

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Gand-Sud, Gand-Saint-Pierre, Ledeborg, Meirelbeke, Gentbrugge, Esschen, Louvain, Malines, Welkenraedt, etc. . . . . fr. 335,000 »

b) Installations à réaliser en vertu de conventions conclues ou de nécessités immédiates :

Alost, Assche, Battice, Baulers, Berchem-Sainte-Agathe, Erquelinnes, Haren, Liège, Monceau, Mouscron, Muysen, Namur, Neckerspoel, Perwez, Ostende (quai, maritime, ville), etc. . . . . 772,500 »

c) Installations à réaliser pour répondre à des besoins urgents ou pour lesquelles des conventions de fourniture de courant sont en négociation et près d'être conclues :

Ensival, Familleux, Genval, Groenendaël, Herve, Iseghem, La Hulpe, Moerbeke, Pepinster, Verviers, etc. 130,000 »

d) Matériel de transport de force . . . . . 210,000 »

## II. — Administration des Postes :

Installation de l'éclairage électrique, notamment dans les bureaux de Ath, Bouillon, Brecht, Couvin, Flémalle-Haute, Flobecq, Namur-Centre, Savenhem, Tamise, Tongres, Trazegnies, Val-Saint-Lambert, Wasmes, etc. 14,000 »

## III. — Administration des Télégraphes :

Raccordement des hôtels des postes et des télégraphes, place de la Monnaie, et des téléphones, rue de la Paille, à Bruxelles, à une distribution extérieure d'énergie électrique ; installation de l'éclairage électrique et de la force motrice dans les quatre nouveaux bureaux centraux téléphoniques de l'agglomération bruxelloise ; électrification de l'atelier du timbre à Malines ; installation de l'éclairage électrique dans les bureaux centraux téléphoniques de Namur et de Gand, etc. . . . . 415,000 »

## IV. — Direction de l'électricité :

Doublement des voies du chemin de fer vicinal Mons-Boussu à la traversée de Jemappes, application de freins perfectionnés, extension des usines à gaz riche, achat de matériel destiné à l'atelier de réparations d'appareils électriques et au laboratoire des essais, aménagement du dépôt, etc. . . . . 80,000 »

TOTAL DE L'ARTICLE. . . . fr. 1,956,500 »

## NOTE PRELIMINAIRE.

## 3° MINISTÈRE DES FINANCES.

ART. 37 DU TABLEAU. — *Aquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.*

Crédit demandé : 350,000 francs.

Un crédit de 300,000 francs figure annuellement au Budget extraordinaire, depuis 1897, pour les acquisitions dont l'opportunité vient à se révéler occasionnellement.

Conformément à l'article 6 de la loi contenant le Budget de 1910, ce crédit sert à payer les cinq versements annuels de fr. 242,346 99 stipulés pour prix de la cession à l'État d'immeubles situés à Auderghem, au lieu dit « Rouge-Cloître » ; le dernier de ces versements sera exigible en 1915. La plus grande partie de l'allocation habituelle étant ainsi absorbée, il y a lieu, par mesure temporaire, d'augmenter le crédit de manière à réserver une somme de 300,000 francs en vue des acquisitions éventuelles.

ART. 38 DU TABLEAU. — *Acquisition, aménagement et construction de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services similaires.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Sur le crédit de 400,000 francs alloué au Budget de 1910, il n'a été dépensé que 10,000 francs environ en travaux de construction de bureaux pour la conservation des hypothèques de Nivelles. Outre l'achèvement de ces travaux, on entreprendra prochainement la construction ou l'aménagement de locaux pour le service des hypothèques à Bruxelles, à Mons et à Anvers.

## ARTICLE 2 DU PROJET DE LOI.

*Avances au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'État et la ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords.*

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

Crédit sollicité en vue de continuer les avances indiquées par le libellé de l'article.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## ARTICLE 3 DU PROJET DE LOI.

*Continuation des travaux de construction des forts de Stabroeck  
et de Wavre-Sainte-Catherine.*

Crédit demandé : fr. 692,208 64.

Cette somme représente le reliquat, tombé en annulation au 31 décembre 1944, du crédit de fr. 2,551,355 36 alloué par la loi du Budget extraordinaire de 1909, pour la continuation des travaux des forts de Stabroeck et de Wavre-Sainte-Catherine.

Le crédit demandé est nécessaire pour achever ces travaux, notamment les coupoles et les observatoires cuirassés, et pour faire face aux engagements contractés.

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

TITRE I<sup>er</sup>.

## Dépenses extraordinaires.

## ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert, pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1912 énumérées au tableau ci-annexé, des crédits à concurrence de cent dix-neuf millions huit cent quarante et un mille cinq cents francs (119,841,500 francs).

Ces crédits se répartissent de la manière suivante :

Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . fr.	45,335,000	»
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . .	73,556,500	»
Ministère des Finances . . . . .	950,000	»
<b>TOTAL.</b> . . . . fr.	<b>119,841,500</b>	<b>»</b>

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## TITEL I.

## Buitengewone uitgaven.

## ARTIKEL EÉN.

Voor de buitengewone uitgaven van het dienstjaar 1912 in de hierbijgaande tabel opgesomd, zijn kredieten geopend ten beloope van honderd negentien millioen acht honderd een en veertig duizend vijf honderd frank (119,841,500 frank).

Die kredieten zijn volgender wijze verdeeld :

Ministerie van Landbouw en Openbare Werken . . . . fr.	45,335,000	»
Ministerie van Spoorwegen, Posten en Telegrafen . . . .	73,556,500	»
Ministerie van Financiën . . . . .	950,000	»
<b>TE ZAMEN.</b> . . . . fr.	<b>119,841,500</b>	<b>»</b>

**ART. 2.**

Il est ouvert au Ministère des Finances un crédit de deux millions de francs (2,000,000 de francs), destiné à faire des avances au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'État et la ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords.

**ART. 3.**

Il est ouvert au Ministère de la Guerre un crédit de six cent nonante-deux mille deux cent huit francs soixante-quatre centimes (fr. 692,208 64), destiné à la continuation des travaux de construction des forts de Stabroeck et de Wavre-Sainte-Catherine.

**TITRE II.****Dispositions diverses.****ART. 4.**

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est autorisé à imputer sur les crédits mis à sa disposition par la présente loi :

1° Une somme de cent un francs septante-cinq centimes (fr. 101.75) ; une somme de cent cinquante francs quatre-vingts centimes (fr. 150.80) et une somme de nonante-sept francs vingt-cinq centimes (fr. 97.25), dues à M. Jean Fortin, avoué à Bruxelles, pour avoir occupé, en 1902, 1903, 1904, 1905 et 1906, dans des instances en expropriation d'immeubles nécessaires à l'aménagement de la station de

**ART. 2.**

Wordt opengesteld voor het Ministerie van Financiën een krediet van twee millioen frank (2,000,000 frank), om voorschotten te doen aan het bijzonder fonds ingesteld bij artikel 6 van de wet van 26 Augustus 1903 voor de uitwerking der conventie op 7 April van hetzelfde jaar tusschen den Staat en de stad Brussel en betrekkelijk de verandering van de wijk der Putterij en hare toegangen.

**ART. 3.**

Wordt opengesteld voor het Ministerie van Oorlog een krediet van zes honderd twee en negentig duizend twee honderd acht frank vier en zestig centiemen (fr. 692,208 64), bestemd tot het voortzetten der werken tot het bouwen der forten van Stabroeck en Sinte-Cathelijne-Waver.

**TITEL II.****Verscheidene bepalingen.****ART. 4.**

De Minister van Spoorwegen, Posten en Telegrafen is gemachtigd op de kredieten, welke door deze wet te zijner beschikking worden gesteld, uit te trekken :

1° Eene som van honderd een frank vijf en zeventig centiemen (fr. 101.75) ; eene som van honderd vijftig frank tachtig centiemen (fr. 150.80) en eene som van zeven en negentig frank vijf en twintig centiemen (fr. 97.25), verschuldigd aan den heer Jan Fortin, pleitbezorger te Brussel, die in 1902, 1903, 1904, 1905 en 1906, heeft gehandeld in gedingen tot onteigening van onroerende goederen, noodig voor het

Bruxelles-Nord et à la construction du chemin de fer de Bruxelles-Midi à Gand Saint-Pierre ;

2° Une somme de cent quatre-vingts francs (180 francs), due à M. Schipman, receveur de l'enregistrement et des domaines à Bottelaere, pour avoir occupé, en 1904, dans une instance en expropriation d'immeuble nécessaire à la construction du chemin de fer de Bruxelles-Midi à Gand-Saint-Pierre ;

3° Une somme de vingt-cinq francs cinquante centimes (fr. 25.50), due à M. Van de Wiele, avoué à Ixelles, pour avoir occupé, en 1904 et 1905, dans une instance en expropriation d'immeuble nécessaire à la construction du chemin de fer de Bruxelles-Midi à Gand-Saint-Pierre ;

4° Une somme de trente et un mille francs (31,000 francs), due en 1903 à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux à Bruxelles et représentant la part d'intervention de l'Administration des Chemins de fer de l'État dans le montant des dépenses effectuées pour l'établissement d'un viaduc au-dessus du chemin de fer de Liège à Marloie, entre les gares de Marche et de Marloie sur le territoire de la commune de Waha ;

5° Une somme de nonante francs (90 francs), due à M. Lahaut, receveur de l'enregistrement à Aerschot, pour avoir occupé, en 1906, dans des instances en expropriation d'immeubles nécessaires à l'aménagement de la station d'Aerschot ;

6° Une somme de cent vingt-deux francs quatre-vingts centimes (fr. 122.80), due à M. Pierlot, E., avoué à Bruxelles, pour avoir occupé, en 1905, dans une instance en expro-

inrichten van de statie Brussel-Noord en voor het aanleggen van den spoorweg Brussel-Zuid-Gent-Sint-Pieter ;

2° Eene som van honderd tachtig frank (180 frank), verschuldigd aan den heer Schipman, ontvanger der registratie en der domeinen te Bottelaere, die in 1904 heeft gehandeld in een geding tot onteigening van een onroerend goed, noodig voor het aanleggen van den spoorweg Brussel-Zuid-Gent-Sint-Pieter ;

3° Eene som van vijf en twintig frank vijftig centiemen (fr. 25.50), verschuldigd aan den heer Van de Wiele, pleitbezorger te Elsene, die, in 1904 en 1905, gehandeld heeft in een geding tot onteigening van een onroerend goed, noodig voor het aanleggen van den spoorweg Brussel-Zuid-Gent-Sint-Pieter ;

4° Eene som van een en dertig duizend frank (31,000 frank), in 1903 verschuldigd aan de Nationale Maatschappij van Buurtspoorwegen te Brussel, en vertegenwoordigende het bedrag waarvoor het Beheer van Staatsspoorwegen deelneemt in de uitgaven veroorzaakt door het bouwen van eene brug over den spoorweg Luik-Marloie, tusschen de statien Marche en Marloie, op het grondgebied der gemeente Waha ;

5° Eene som van negentig frank (90 frank), verschuldigd aan den heer Lahaut, ontvanger der registratie te Aerschot, die, in 1906, gehandeld heeft in gedingen tot onteigening van onroerende goederen, noodig voor de inrichting van de statie Aerschot ;

6° Eene som van honderd twee en twintig frank tachtig centiemen (fr. 122.80), verschuldigd aan den heer Pierlot, E., pleitbezorger te Brussel, die, in 1905, gehandeld heeft in een

priation d'immeubles nécessaires à l'aménagement de la station de Bruxelles-Midi;

7° Une somme de trois mille francs (3,000 francs), à payer à M. Martin Bontemps, adjudicataire de l'entreprise des travaux de prolongement d'un égout à la station d'Etterbeek, en compensation d'une erreur dans le cube de maçonnerie indiqué au détail estimatif annexé au cahier des charges de cette entreprise;

8° Une somme de septante-trois francs septante centimes (fr. 73.70), due à M. Henri Lomba et à M<sup>me</sup> veuve Jamart-Monsée, à Hollogne-aux-Pierres, pour cession à l'État, en 1907, d'un terrain nécessaire à la construction du chemin de fer de Fexhe-le-Haut-Clocher à Kinkempois;

9° Une somme de sept cent quarante-six francs vingt-six centimes (fr. 746.26), due à M. Georges de Ro, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, pour frais de retrait de la Caisse des consignations en 1905, 1906 et 1907, d'indemnités d'expropriations d'immeubles nécessaires à la construction de la ligne de Muysen-Schaerbeek-Hal, à la suppression du passage à niveau de l'avenue de la Reine, à Laeken, et à l'aménagement des stations d'Auderghem et de Ternath;

10° Une somme de cent dix-sept francs vingt-huit centimes (fr. 117.28), due à M. Matthys, avoué à Bruges, pour avoir occupé, en 1907, dans une instance en expropriation d'immeubles nécessaires au détournement de la ligne de Bruges à Lophem;

11° Une somme de trente-quatre francs quatre-vingts centimes (fr. 34.80), due à M. Charles Destrée, piocheur au ser-

giding tot onteigening van onroerende goederen, noodig voor de inrichting der statie Brussel-Zuid;

7° Eene som van drie duizend frank (3,000 frank), te betalen aan den heer Marten Bontemps, aannemer van de werken tot verlenging van eene riool ter statie Etterbeek, tot vergelding van eene misrekening in het kubiek metselwerk opgegeven in het bestek gevoegd bij het lastkohier van die aanneming;

8° Eene som van drie en zeventig frank zeventig centiemen (fr. 73.70), verschuldigd aan den heer Hendrik Lomba en aan Mevrouw Weduwe Jamart-Monsée, te Hollogne-aux-Pierres, voor afstand aan den Staat, in 1907, van eenen grond noodig voor het aanleggen van den spoorweg Fexhe-le-Haut-Clocher-Kinkempois;

9° Eene som van zeven honderd zes en veertig frank zes en twintig centiemen (fr. 746.26), verschuldigd aan den heer Joris de Ro, notaris te Sint-Joosten-Noode, voor kosten van terugneming uit de Consignatie-Kas, in 1905, 1906 en 1907, van vergoedingen wegens onteigening van onroerende goederen, noodig voor het aanleggen der baan Muysen-Schaerbeek-Halle, voor het te niet doen van den overweg in de Koninginnelaan te Laeken en voor de inrichting van de stationen Auderghem en Ternath;

10° Eene som van honderd zeventien frank acht en twintig centiemen (fr. 117.28), verschuldigd aan den heer Matthys, pleitbezorger te Brugge, die, in 1907, gehandeld heeft in een geding tot onteigening van onroerende goederen, noodig voor het verleggen van de baan Brugge-Lophem;

11° Eene som van vier en dertig frank tachtig centiemen (fr. 34.80), verschuldigd aan den heer Karel Destrée, weg-

vices des voies et travaux, pour travaux de déblaiement, en 1905, pour la construction de la remise aux locomotives à Montignies-formation.

werker bij Wegen en Werken, voor opruimingswerken, in 1905, voor het bouwen der locomotieven-stelplaats te Montignies-formation.

### TITRE III.

#### Recettes extraordinaires.

##### ART. 5.

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1912 sont évaluées à la somme de deux millions deux cent soixante-deux mille sept cent francs (2,262,700 francs).

Elles se composent :

1° De la part revenant à l'État dans la onzième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900 . . . . . fr. 97,700

2° Du prix d'aliénations extraordinaires d'imeubles. 200,000

3° Du prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes. . . . . 100,000

4° Du prix de vente des terrains de l'ancien arsenal d'Anvers. . . . . 1,325,000

5° Du prix de vente de terrains situés à Ostende cédés à M. North (convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant, 14<sup>e</sup> annuité). . . . . 540,000

TOTAL . . fr. 2,262,700

### TITEL III.

#### Buitengewone ontvangsten.

##### Art. 5.

Voor her dienstjaar 1912 worden de buitengewone ontvangsten geraamd op de som van twee millioen twee honderd twee en zestig duizend zeven honderd frank (2,262,700 frank).

Zij bestaan uit :

1° Het aan den Staat verschuldigd deel in de elfste jaarsom te storten door China tot aflossing der vergoeding toegekend aan België ten gevolge der onlusten van 1900. . . . fr. 97,700

2° De opbrengst van buitengewone vervreemdingen van onroerende goederen. . . . . 200,000

3° Den verkoopprijs van gronden beschikbaar gebleven ten gevolge van de ontmanteling der versterkte plaatsen . . . . . 100,000

4° Den verkoopprijs van de gronden van het oud wapenhuis van Antwerpen 1,325,000

5° Den verkoopprijs der te Oostende gelegen gronden afgestaan aan den heer North (overeenkomst van 8 Maart 1898. Wet van 9 Mei daaropvolgende, 14<sup>e</sup> jaarsom) . . . . . 540,000

TE ZAMEN . fr. 2,262,700

## TITRE IV.

## Emprunt.

## ART. 6.

L'excédent des dépenses autorisées par les articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3 de la présente loi sur les recettes prévues à l'article 5 sera couvert soit au moyen des excédents du Budget ordinaire, soit au moyen d'un emprunt.

Le Ministre des Finances est autorisé à créer, à concurrence du montant de l'emprunt à contracter éventuellement, des bons du Trésor portant intérêt et payables à une échéance qui ne pourra dépasser cinq ans.

## ART. 7.

Le Gouvernement est autorisé à rattaché, par arrêté royal, les crédits extraordinaires reportés à l'exercice 1912 par application de l'article 10 de la loi du 25 mai 1910 et de l'article 11 de la loi du 7 août 1911, aux crédits alloués par les articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3 de la présente loi, et à réunir les crédits concernant un même objet.

Il pourra être fait des imputations pendant trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1912, sur les crédits ouverts par les articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3 de la présente loi. Les crédits disponibles à la fin de chaque exercice seront reportés à l'année suivante; l'article 32 de la loi du

## TITEL IV.

## Leening.

## ART. 6.

Het bedrag waarmede door artikelen 1, 2 en 3 der tegenwoordige wet gemachtigde uitgaven de ontvangsten overtreffen welke uitgetrokken zijn bij artikel 5, zal gedekt worden ofwel bij middel der overschotten van de gewone Begrooting, ofwel bij middel eener leening.

De Minister van Financiën is gemachtigd om, tot beloop van de in voorkomend geval aan te gane leening, Schatkistbons te maken welke interest opbrengen en ten uiterste na vijf jaren betaalbaar zijn.

## ART. 7.

De Regeering is gemachtigd om, bij koninklijk besluit, de buitengewone kredieten overgebracht op het dienstjaar 1912 bij toepassing van artikel 10 der wet van 25 Mei 1910 en artikel 11 der wet van 7 Augustus 1911, te verbinden met de kredieten verleend door de artikelen 1, 2 en 3 der tegenwoordige wet, en de kredieten te vereenigen welke een zelfde voorwerp betreffen.

Te rekenen van 1<sup>er</sup> Januari 1912 mogen, gedurende drie jaar, aantekeningen worden gedaan op de kredieten opgesteld door artikelen 1, 2 en 3 der tegenwoordige wet. De op het einde van elk dienstjaar beschikbare overschotten zullen op het volgende jaar worden over-

15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État est applicable à ces reports. | gebracht; artikel 32 der wet van 15 Mei 1846 op de Staatcomptabiliteit is van toepassing op deze overdragingen.

Donné à Bruxelles le 29 mars 1912.

Gegeven te Brussel den 29<sup>e</sup> Maart 1912.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën,*

M. LEVIE.

---

**BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES  
POUR L'EXERCICE 1912.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
	<b>1<sup>o</sup> MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.</b>		
	<b>SERVICES DE L'AGRICULTURE</b>		
1	Terrains incultes et bois domaniaux : boisement, assainissement, création de chemins de vidange . . . . .	200,000 »	
2	Voirie vicinale. — Travaux de construction . . . . .	4,000,000 »	
	<b>SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS.</b>		
	<b>A. Routes.</b>		
5	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats . . . . .	13,000,000 »	
	<b>B. Bâtiments civils.</b>		
4	Palais du Cinquantième. Musées royaux des arts décoratifs et industriels . . . . .	450,000 »	
5	Construction d'un hôtel pour les bureaux du Ministère des Colonies; expropriations et travaux . . . . .	500,000 »	
6	Dépendances du Palais de Bruxelles. Travaux d'agrandissement et de transformation . . . . .	500,000 »	
	<b>C. Travaux hydrauliques.</b>		
7	Meuse. — Expropriations et travaux . . . . .	2,000,000 »	
8	Sambre. — Expropriations et travaux . . . . .	550,000 »	
9	Ourthe. — Expropriations et travaux . . . . .	450,000 »	
10	Canaux bouillers. — Expropriations et travaux . . . . .	3,700,000 »	
11	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux . . . . .	1,750,000 »	
12	Escaut. — Expropriations et travaux . . . . .	1,050,000 »	
15	Lys. — Expropriations et travaux . . . . .	1,450,000 »	
14	Durme. — Expropriations et travaux . . . . .	30,000 »	
15	Rupel. — Expropriations et travaux . . . . .	100,000 »	
16	Seine et Dyle. — Expropriations et travaux . . . . .	450,000 »	

**BEGROOTING DER BUITENGEWONE UITGAVEN  
VOOR HET DIENSTJAAR 1912.**

Artikels.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	BEDRAG der KREDIETEN.	TOTAAL per DIENST.
<b>1<sup>o</sup> MINISTERIE VAN LANDBOUW EN OPENBARE WERKEN.</b>			
<b>DIENSTEN VAN LANDBOUW.</b>			
1	Braakland en domeinbosschen : bebossching, gezondmaking, aanlegging van ruimingswegen . . . . .	200,000	»
2	Buurtwegen. — Aanleggingswerken . . . . .	4,000,000	»
<b>DIENSTEN VAN OPENBARE WERKEN.</b>			
<b>A. Wegen.</b>			
5	Wegen en verbindingen : aanleggen, rechtmaken en verbeteren. Squares en openbare parken afhankelijk van Staatswegen : inrichting. Toelagen aan de gemeenten voor verbeteringswerken aan de Staatswegen in den door- tocht der agglomeratiën. Bouwen van bruggen of toelagen voor dergelijke werken. Naasting van Staatswege van vergunde wegen en bruggen ; toela- gen aan de provinciën en aan de gemeenten voor dergelijke naastingen . .	13,000,000	»
<b>B. Burgerlijke gebouwen.</b>			
4	Paleis van het Jubelpark. Koninklijke Museums voor versier en nijverheids- kunst . . . . .	450,000	»
5	Oprichting van een hotel voor de bureelen van het Ministerie der Koloniën ; onteigeningen en werken . . . . .	500,000	»
6	Aanhoorigheden van het Paleis van Brussel. Vergrooting en verandering . .	500,000	»
<b>C. Waterwerken.</b>			
7	Maas. — Onteigeningen en werken . . . . .	2,000,000	»
8	Samber. — Onteigeningen en werken. . . . .	550,000	»
9	Ourthe. — Onteigeningen en werken . . . . .	150,000	»
10	Koolmijnvaarten — Onteigeningen en werken . . . . .	3,700,000	»
11	Vaarten van Luik naar Antwerpen en vertakkingen. — Onteigeningen en werken . . . . .	1,750,000	»
12	Schelde. — Onteigeningen en werken. . . . .	1,050,000	»
13	Leie. — Onteigeningen en werken . . . . .	1,450,000	»
14	Durme. — Onteigeningen en werken . . . . .	50,000	»
15	Rupel. — Onteigeningen en werken . . . . .	100,000	»
16	Senne en Dyle. — Onteigeningen en werken . . . . .	450,000	»

## BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (suite).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
17	Nèthes. — Expropriations et travaux . . . . .	250,000	45,335 000 »
18	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux . . . . .	500,000	
19	Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux . . . . .	500,000	
20	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux . . . . .	500,000	
21	Canal de Burghet à Saint-Gilles (Waes). — Etudes, expropriations et travaux . . . . .	50,000	
22	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues — Expropriations et travaux . . . . .	50,000	
23	Expropriations en vue de l'amélioration du cours de l'Escaut en aval d'Anvers et de l'exécution des travaux qui en sont la conséquence, y compris le détournement des cours d'eau; de l'extension des installations maritimes et de leurs dépendances, ainsi que des installations du chemin de fer; du détournement des Schyns ainsi que du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; de l'établissement du dispositif de défense qui, entre l'Escaut en aval d'Anvers et la chaussée de Bréla, serait substitué à l'enceinte actuelle en vertu d'une loi spéciale ou par la voie du Budget extraordinaire, sur rapport d'une commission mixte à nommer par arrêté royal; du déplacement des installations de la pyrotechnie et de la création de nouveaux quartiers; du détournement des cours d'eau sur les deux rives de l'Escaut (articles 1 <sup>er</sup> et 2, 1 <sup>o</sup> de la loi du 30 mars 1906). — Exécution de ceux des travaux visés dans ces dispositions qui incombent au Département des Travaux publics, hormis l'amélioration du cours de l'Escaut entre Anvers et le Kruisschans et les travaux qui en sont la conséquence (article 5, 1 <sup>o</sup> de ladite loi). — Expropriations et travaux en vue de l'élargissement des routes de grande voirie dans l'agglomération anversoise et de l'aménagement de leurs abords, résultant de la transformation des quartiers, par suite de la suppression de l'enceinte actuelle; exécution des conventions avec les communes intéressées — Expropriations et travaux en vue de l'élargissement ou du redressement de la route d'Anvers à Boom et de l'aménagement des abords; exécution des conventions avec les communes intéressées . . . . .	10,200,000	
24	Expropriations en vue de l'exhaussement des terrains du polder de Borgerweert, de l'assainissement et de l'aménagement de cette région; de l'établissement des voies ferrées, gares, canaux, quais et dépendances de ces divers ouvrages, de l'exécution des autres travaux d'utilité publique analogues ainsi que de la création de nouveaux quartiers (article 5 de la loi du 30 mars 1906) — Exécution des travaux d'exhaussement, d'assainissement et d'aménagement de la région du polder de Borgerweert, ainsi que pour l'établissement de communications entre ladite région et l'agglomération anversoise (article 5, 2 <sup>o</sup> de ladite loi) . . . . .	700,000	
25	Port d'Ostende — Expropriations et travaux . . . . .	500,000	
26	Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux . . . . .	500,000	
27	Port de Nieupoort. — Expropriations et travaux . . . . .	900,000	
28	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Établissement d'une station sanitaire à Zeebrugge . . . . .	600,000	
29	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation . . . . .	25,000	
30	Côte. — Expropriations et travaux . . . . .	200,000	

## BEGROOTING DER BUITENGEWONE UITGAVEN (vervolg).

Artikels.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	BEDRAG	TOTAAL
		der KREDIETEN.	per DIENST.
17	Nethen. — Onteigeningen en werken . . . . .	250,000 »	45,335,000 »
18	Vaart der Leie naar de Yperlee. — Onteigeningen en werken. . . . .	500,000 »	
19	Vaart van Gent naar Oostende — Onteigeningen en werken. . . . .	500,000 »	
20	Vaart van Gent naar Terneuzen. — Onteigeningen en werken. . . . .	500,000 »	
21	Vaart van Burght naar St-Gillis (Waes). — Bestudering, onteigeningen en werken. . . . .	50,000 »	
22	Vaarten van Veurne naar Duinkerke en van Veurne naar Bergues. — Onteigeningen en werken . . . . .	50,000 »	
23	Onteigeningen met het oog op de verbetering van den loop der Schelde beneden Antwerpen en de uitvoering der werken die er het gevolg van zijn, erinbegrepen het afleiden der waterloopen; op de uitbreiding der haveninrichtingen en dezer afhankelijkheden alsmede der spoorweginrichtingen; op de loopverandering der Schijns alsmede der verbindingsvaart tusschen Maas en Schelde; op het tot stand brengen van het stelsel van verdediging dat tusschen de Schelde beneden Antwerpen en de Bredabaan de bestaande omwalling zou vervangen uit kracht van eene bijzondere wet of langs den weg van de buitengewone Begrooting op verslag eener gemengde Commissie, bij Koninklijk besluit te benoemen; op de verplaatsing der inrichtingen voor pyrotechnie en het aanleggen van nieuwe wijken; op het afleiden der waterloopen op de beide oevers der Schelde (artikels 1 en 2, 1 <sup>o</sup> van de wet van 30 Maart 1906). — Uitvoering van die in deze bepalingen bedoelde werken welke aan het Departement van Openbare Werken zijn opgelegd, uitgezonderd de verbetering van den loop der Schelde tusschen Antwerpen en de Kruisschaas en de werken die hiervan het gevolg zijn (artikel 5, 1 <sup>o</sup> van gezegde wet) — Onteigeningen en werken met het oog op het verbreedten der wegen van groot verkeer in de Antwerpsche agglomeratie en het inrichten van hare toegangen, voortvloeiende uit de verandering der wijken ten gevolge der afschaffing der huidige omheining; uitvoering der overeenkomsten met de betrokken gemeenten — Onteigeningen en werken voor de verbreding of rechttrekking der baan van Antwerpen naar Boom en de geschiktmaking van den omtrek; uitvoering der overeenkomsten met de betrokken gemeenten. . . . .	10,200,000 »	
24	Onteigeningen met het oog op de verhooging van de poldergronden van Borgerweert, op de gezond- en de geschiktmaking dezer streek; op het tot stand brengen van spoorwegen, staties, vaarten, kaaien en afhankelijkheden dezer verschillende werken, op de uitvoering van ander soortgelijk werken van algemeen nut alsmede voor het aanleggen van nieuwe wijken (artikel 5 van de wet van 30 Maart 1906). — Uitvoering der werken van verhooging, van gezond- en geschiktmaking der polderstreek van Borgerweert, alsmede voor het aanleggen van gemeenschapsmiddelen tusschen gemelde streek en Antwerpen met aangrenzende gemeenten (art. 5, 2 <sup>o</sup> van gezegde wet) . . . . .	700,000 »	
25	Haven van Oostende. — Onteigeningen en werken . . . . .	500,000 »	
26	Haven van Blankenberghe. — Onteigeningen en werken. . . . .	500,000 »	
27	Haven van Nieuwpoort. — Onteigeningen en werken . . . . .	900,000 »	
28	Aanlegghaven van Heyst. — Onteigeningen en werken. — Bouwen van eene gezondheidspost te Zeebrugge . . . . .	600,000 »	
29	Vaart van Brussel naar den Rupel. — Verandering . . . . .	25,000 »	
30	Kusten. — Onteigeningen en werken . . . . .	200,000 »	

**BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (suite.)**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE
<b>2° MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</b>			
31	Chemins de fer. — Voies et travaux; y compris dommages-intérêts pour inexécution de travaux . . . . .	38,500,000 »	75,556,500 »
32	Chemins de fer. — Traction et matériel . . . . .	20,100,000 •	
33	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc. . . . .	1,000,000 •	
34	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	10,000,000 •	
35	Marine . . . . .	2,000,000 »	
36	Direction de l'électricité. — Premier établissement et extensions d'installations électriques . . . . .	1,956,500 •	
<b>3° MINISTÈRE DES FINANCES.</b>			
37	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales . . . . .	550,000 •	950,000 »
38	Acquisition, aménagement et construction de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services similaires . . . . .	400,000 »	
TOTAL DE L'ARTICLE 1 <sup>er</sup> DU BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. . . . . fr.			119,841,500 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 29 mars 1912.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :  
Le Ministre des Finances,  
M. LEVIE.

## BEGROOTING DER BUITENGEWONE UITGAVEN (vervolg).

Artikels.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	BEDRAG der KREDIETEN.	TOTAAL per DIENST.
<b>2° MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN.</b>			
51	Spoorwegen. — Wegen en werken; erinbegrepen schadevergoedingen wegens onuitvoering van werken . . . . .	58,500,000 »	
52	Spoorwegen — Trekdienst en materieel . . . . .	20,100,000 »	
53	Posterijen. — Bouwen, vergrooten, inrichten en meubileren van lokalen, materieel, enz. . . . .	1,000,000 »	73,550,500 »
54	Telegrafen en telephoon. — Nieuwe lijnen, gebouwen, toestellen, netten, enz.	10,000,000 »	
55	Zeewezen. . . . .	2,000,000 »	
56	Bestuur der Electriciteit — Plaatsen en uitbreiden van elektrische inrichtingen . . . . .	1,950,500 »	
<b>3° MINISTERIE VAN FINANCIËN.</b>			
57	Aankoop van onroerende goederen tot vergrooing van het boschdomein en tot uitbreiding of regeling van de grenzen der Staatseigendommen en voornamelijk der Staatsduinen . . . . .	550,000 »	1,500,000 »
58	Aankoop, inrichting en aanbouw van lokalen voor den dienst der hypotheekbewaring en andere verwante diensten . . . . .	400,000 »	
TOTAAL VAN HET ARTIKEL I DER BEGROOTING VAN BUITENGEWONE UITGAVEN. . . . . fr.			119,841,500 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit van 29<sup>a</sup> Maart 1912.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :  
De Minister van Financiën,  
M. LEVIE.

(44)

## ANNEXES

## Annexe A.

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

elevé des principaux travaux en cours  
en décembre 1911.

## A. — ROUTES.

Désignation des travaux.	Montant de l'entreprise.	État d'avancement des travaux.	Époque probable de l'achèvement des travaux.
Réfection extraordinaire du pavage des routes de Bruxelles vers Valenciennes et Maubeuge par Mons et de Bruxelles vers Lille par Hal et Tournai, Section commune comprise entre la Roue et Hal.	443,889 »	4/10	En 1912
Route de Bruxelles à Namur par Gembloux. — Travaux de réfection extraordinaire sur le territoire d'Overyssche.	131,250 »	—	Mars 1912
Fourniture des terres et travaux de remblai du boulevard de Zeebrugge à Heyst.	407,422 »	9/10	En 1912
Travaux de rectification et de pavage du chemin dit « Drift » entre le chemin « Fosseslag » sur le territoire de la commune de Clemskerke et l'Hôtel de l'Espérance, sur le territoire de la commune de Bree-lene.	169,782 81	8/10	En 1912
Repavage d'une partie de la chaussée de la route de Courtrai à Gand, sur les territoires des communes de Harlebeke, Beveren, Des-selghem et Vive-Saint-Eloi.	254,150 »	1/20	En 1912
Travaux d'amélioration de la route de Caeskerke par Loo à Hoogstaede-Lende, dans les traverses des communes de Caeskerke, Oudedappelle, Nieucappelle, Loo et Polliuckkove.	149,590 »	8/10	En 1912
Route d'Anvers à Lille. — Travaux de pavages extraordinaires dans la traverse du territoire de la commune de Beveren-Waes.	74,800 »	9/10	En 1912
Amélioration de la route de Bruxelles à Silly, sur le territoire des communes de Brugellette, Gages et Goudregnies.	129,349 »	8/10	En 1912

Désignation des travaux.	Montant de l'entreprise.	État d'avancement des travaux.	Époque probable de l'achèvement des travaux.
Route de la Berwinne, 2 <sup>e</sup> section, comprise entre Val-Dieu et Froidthier.	252,436 22	9/10	En 1912.
Route de Liège à Bois-le-Duc (dans la province de Limbourg).	190,000 »	4/10	En 1912.
Route de Saint-Trond à Maestricht.	204,900 »	6/10	En 1912.
Route d'Alken à Looz.	84,440 »	2/10	En 1912.
Travaux de construction d'une route de Lommel à Bourg-Léopold, sur le territoire des communes de Lommel, Baelen-sur-Nêthe, Exel et Bourg-Léopold.	544,900 »	6/10	En 1912.
Travaux de réfection extraordinaire de la chaussée empierrée des diverses sections de route de la province de Luxembourg.	364,132 »	4/10	En 1912.
Construction d'un boulevard circulaire reliant la gare de Namur au plateau de la citadelle :			
a) Section de l'avenue de la Plante à l'entrée du Doyon;	297,400 »	4/10	En 1912.
b) Section de la place Léopold à la rue du Tan;	102,477 »	8/10	En 1912.
c) Construction d'un mur de soutènement sur le chemin de balage longeant le boulevard Ad Aquam à Namur.	39,382 80	1/10	En 1912.
Redressement de la route d'Yvoir à Cinéy entre Dorioné et Spontin.	66,650 »	8/10	En 1912.
Réfection extraordinaire des routes de Wepion à Saint-Gérard, Saint-Gérard à Poutaury, Sart-Saint-Laurent à Bois-de-Villers, de Namur à Châtelet et de Tamines à Denée.	69,202 12	3/10	En 1912.
Réfection de la route d'Eghesée à Ramilies.	151,900 »	4/10	En 1912.
Redressement et élargissement de la route de Namur à Givet dans les traverses de Rouillon et de Hum.	63,582 »	9/10	En 1912.
Pavage de la traverse d'Anseremme.	74,284 »	4/10	En 1912.

## B. — BATIMENTS CIVILS.

Designation des travaux.	Montant de l'entreprise.	État d'avancement des travaux.	Époque probable de l'achèvement des travaux.
<b>Palais du Cinquantenaire.</b>			
Travaux de chauffage et de ventilation des musées établis dans l'aile gauche.	307,128 50	2/3	En 1912.
Travaux de grosse construction, mise sous toit incluse, du Musée d'anciennes industries d'art et d'antiquités.	2,296,283 43	10/10	Ces travaux sont terminés.
Fourniture et pose de châssis dans les locaux du Musée d'anciennes industries d'art et d'antiquités.	61,853 40	10/10	Id.
Travaux de fourniture et pose de parquets hydrofuges en panneaux dans les locaux du Musée d'anciennes industries d'art et d'antiquités.	70,155 72	10/10	Id.
Exécution des travaux de confection et de placement de meubles et de cadres destinés aux nouvelles salles de la section de l'antiquité	40,973 »	—	En 1912.

## C. — TRAVAUX HYDRAULIQUES.

Désignation des travaux.	Montant de l'entreprise.	État d'avancement des travaux.	Epoque probable de l'achèvement des travaux.
Construction d'un mur de quai en continuation du mur de quai du port de Renory, sur la Meuse, à Angleur, et de divers ouvrages accessoires	261,000 »	4/10	En 1912.
Exhaussement des berges de la dérivation de la Meuse, en aval du pont d'Amerscœur, sur les territoires des communes de Liège et de Bressoux, y compris la construction de parties de perrés, immédiatement en aval du pont des Bonnes-Villes, et dragages.	81,790 »	2/10	En 1912.
Construction de nouveaux murs de quai le long de la rive gauche de l'Escaut à Tamise.	698,527 78	8/10	En 1912.
Amélioration de l'Escaut entre le passage d'eau de Jabbeke, à Wetteren, et le pont de Berlaere-Schoonaerde	939,500 »	3/10	En 1914.
Achèvement du canal de la Lys à l'Yperlée, à la traversée de la crête de partage des bassins de la Lys et de l'Yser.	3,037,751 »	7/10	En 1912.
Travaux d'amélioration du canal dit « de Raccordement » à Gand, depuis son origine sur la rive droite du canal de Gand à Bruges jusqu'aux murs de quai existant en amont du pont de Tolhuis et travaux de reconstruction du pont-tournant situé à l'origine amont de la voie navigable dont il s'agit.	1,391,822 19	9/10	En 1912.
Construction de la superstructure métallique du pont, route de Selzaete, sur le canal de Gand à Terneuzen.	271,200 »	8/10	En 1912.
Amélioration du Rupel entre Wintham et son embouchure dans l'Escaut, ainsi que de la rive droite de l'Escaut, immédiatement en amont de cette embouchure.	1,372,000 »	8/10	En 1912.
Amélioration à exécuter à la Lys dans la traversée de Courtrai.	232,998 31	1/6	En 1912.
Mise à grande section du canal de Charleroi à Bruxelles entre les écluses nos 33 et 40 actuelles.	3,030,000 »	6/10	En 1912.
Construction des écluses nos 41 N et 42 N du canal de Charleroi à Bruxelles et détournement du chemin de Nivelles à Rebecq et de la route de Lillois à Heunuyères.	1,262,000 »	9/10	En 1912.
Elargissement du canal de Charleroi à Bruxelles entre l'écluse n° 40 actuelle et le nouveau pont d'Asquinpont construit sur cette voie navigable, à Ittre.	1,320,000 »	8/10	En 1912.
Travaux de construction des parties métalliques des ascenseurs nos 2, 3 et 4 du canal du Centre.	2,127,756 11	Les travaux sont en cours.	En 1912.
Fourniture de la grosse chaudronnerie des ascenseurs nos 2, 3 et 4 du canal du Centre.	655,327 90	Id.	En 1912.
Construction d'un hangar le long du quai à marée du nouvel avant-port d'Ostende.	397,671 66	9/10	En 1912.

Désignation des travaux.	Montant de l'entreprise.	État d'avancement des travaux.	Époque probable de l'achèvement des travaux.
Aménagement de la partie du canal de Bruges à Ostende situé en amont du bassin d'évolution, à Ostende.	1,464,547 50	9/10	En 1912.
Construction d'un bâtiment destiné à abriter les appareils de manœuvre des vannes de l'écluse de chasse d'Ostende.	141,695 97	9/10	En 1912.
Consolidation d'une partie du mur du quai à marée du nouvel avant-port d'Ostende.	277,000 »	6/10	En 1912.
Construction, montage et mise en parfait état de fonctionnement des engins nécessaires à la manœuvre des vannes de la nouvelle écluse de chasse, à Ostende.	238,900 »	9/10	En 1912.
Construction sur la rive Est du nouvel avant-port d'Ostende, d'un poste d'accostage pour le service de la Marine.	437,403 66	8/10	En 1912.
Construction d'un chaussée en tar-inacadam entre Ostende (Mariakerke) et Middelkerke.	451,747 29	9/10	En 1912.
Construction du bâtiment des services de l'Etat au port de Zeebrugge.	896,900 »	6/10	En 1912.
Travaux d'établissement d'un boulevard entre Blankenberghe et Zeebrugge.	439,216 94	9/10	En 1912.
Construction d'un perré avec escaliers et promenoirs le long de la digue de mer en prolongement vers l'ouest du perré existant à Westende-Bains.	215,114 35	8/10	En 1912.
Travaux de drainage des terres-plains des quais de l'Escaut entre le chenal d'accès à l'écluse des bassins de batelage et le chenal d'accès à l'écluse maritime du Kattendyck, à Anvers.	224,900 »	9/10	En 1912.
Travaux de remblai d'une partie du fort de la Tête de Flandre.	120,000 »	9/10	Indéterminé.
Etablissement d'un ascenseur électrique pour chariots dans l'angle nord-est de l'embarcadère flottant du Canal au Sucre à Anvers.	132,000 »	—	En 1912.
Travaux de rectification de la route d'Anvers (porte du Schyn) vers Merxem et Wyneghem, à travers l'enceinte fortifiée d'Anvers, à la porte du Schyn.	288,410 79	9/10	En 1912.
Construction du tronçon sud du bassin-canal et des deux darses correspondantes, faisant partie des travaux d'ensemble projetés au nord d'Anvers.	13,390,000 »	5/10	En 1914

## Annexe B.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES  
ET TÉLÉGRAPHES.

**Relevé des travaux de premier établissement, d'extension  
et de parachèvement  
du réseau en cours d'exécution.**

*A. — Travaux pour lesquels les crédits ont été votés globalement.*

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	État actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Adinkerke : Aménagement de la station et construction d'un bâtiment des recettes et d'un hangar à marchandises.	300,000 »	Le hangar à marchandises est en construction. On poursuit la rédaction des plans du B des R. — 286,000 francs.	En 1913.
Ans : Aménagement de la station.	840,000 »	Le viaduc métallique est en construction. Il reste à exécuter des travaux de voies. — 550,000 francs.	En 1912.
Anvers : Reliement et prolongement de la ligne stratégique d'Anvers au-dessus de la ligne rapide d'Anvers à Bruxelles et son raccordement à Mortsel, à la ligne d'Anvers à Lierre par Bouchout.	750,000 »	La construction de trois ouvrages d'art est en cours. La gare transitoire à marchandises pour Vieux-Dieu est installée, sauf les bâtiments, pavages, etc — 511,000 francs.	En 1912.
Auvers-Dam à Eeckeren : Relèvement de la ligne de la Hollande; modifications aux voies principales et travaux divers.	247,700 »	Les travaux de remblais se poursuivent. — 165,000 francs.	Indéterminée.
Arlon : Allongement de la gare aux cokes.	300 000 »	Les terrassements sont en cours d'exécution — 180,000 francs.	En 1912.
Athus à la Meuse : Travaux relatifs à la mise à double voie de la ligne entre les stations de Bertrix à Gedinne.	1,036 563 »	Les travaux sont en cours d'exécution. — 1,036,565 francs.	En 1912.
Bascoup : Construction de divers bâtiments pour la commission de réception.	127,000 »	Les travaux sont en cours d'exécution. — 110,000 francs.	En 1912.
Baulers : Aménagement.	175,762 »	Les travaux de terrassement et de pose de voies sont terminés. Il reste à modifier les canalisations hydrauliques et à terminer la signalisation. — 11,000 francs.	En 1912.
Bertrix : Aménagement transitoire.	450,000 »	Les terrains sont acquis et les remblais sont entamés. — 450,000 francs.	En 1913.

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	État actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Bertrix à Muno : Construction de la ligne.	17,160,000 »	Des travaux sont exécutés à concurrence de 12,700,000 francs; il en reste environ pour 4,400,000 francs à exécuter.	En 1913.
Bois de Breux : Transformation en station de la halte.	225,000 »	On achète les terrains nécessaires. — 211,000 francs.	En 1913.
Bressoux : Construction d'une gare à marchandises.	4,600,000 »	On achète les terrains — 3,500,000 francs.	—
Bruges : Détournement de la ligne de Bruges à Courtrai entre les stations de Bruges et Lophem. Construction d'ouvrages et établissement des voies principales pour trains de marchandises entre Oostcamp et la nouvelle gare de Bruges. Relèvement de la ligne de Gand à Bruges, aux abords de cette dernière station.	983,000 »	En cours d'exécution. — 920,000 francs.	En 1913.
Bruxelles à Gand-Saint-Pierre : Construction de la ligne et installation de la nouvelle gare de Gand-Saint-Pierre (non compris le bâtiment).	27,337,500 »	Il a été dépensé à ce jour pour acquisition de terrains et pour travaux 15,429,000 francs	La section de Deenderleeuw à Gand-Saint-Pierre, en 1913.
Bruxelles-Midi : Etablissement d'une nouvelle gare à marchandises à la Petite Ile (non compris les bâtiments, hangar aux marchandises, etc.), y compris le relèvement des lignes vers Hal et vers Luttre.	10,000,000 »	Les remblais sont entamés, ainsi que la construction de ponts provisoires sur la Senne et d'ouvrages d'art définitifs (détournement et voûtement de la Senne, passage inférieur, etc.). — 9,865,000 francs.	En 1913.
Bruxelles-Nord (rue des Palais) : Travaux de signalisation électrique. Cabines III et IV.	180,000 »	En cours d'exécution. — 42,500 francs.	En 1912.
Chênée à Micheroux : Etablissement de la double voie.	690,000 »	En cours d'exécution — 550,000 francs.	En 1912.
Charleroy-Sud : Nouvel aménagement de la gare et de la dépendance de Charleroy-Sud-Quai.	4,100,000 »	Les couloirs sous voies et les nouveaux quais à voyageurs sont terminés. Les travaux de construction d'abris métalliques sur les quais extérieurs sont en cours d'exécution. On modifie les voies des cours aux marchandises. — 3,685,000 francs	En 1914.
Comblain la-Tour : Aménagement.	210,000 »	Les terrains sont acquis; les travaux seront commencés en 1912. — 195,000 francs.	En 1913.
Couillet-Montignies : Aménagement	2,800,000 »	Les voies de desserte de la nouvelle remise sont terminées. Les première et deuxième phases de l'aménagement sont réalisées. La signalisation nouvelle est en cours d'exécution. Les travaux de troisième et quatrième phases ne sont pas encore entamés. — 1,452,000 francs.	En 1913.

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	État actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Courtrai : formation : Aménagement.	2,250,000 »	Les terrains sont acquis. Les travaux de terrassements et de construction d'aqueducs sont en partie exécutés et seront terminés en 1912, ainsi que le nouveau faisceau de voies à deux issues — 1,100,000 francs.	Fin 1914.
Courtrai (marchandises) : Travaux de terrassements, y compris le relèvement des voies de la Flandre Occidentale, la construction d'un pont sur la Lys et dérivation de celle-ci et construction d'un pont sur la rue des Blanchisseurs.	684,431 »	Une partie des remblais est exécutée.	En 1915.
Déplacement du chemin de fer de ceinture de Bruxelles sur le territoire de Schaerbeek.	4,207,570 » non compris la signalisation.	Les travaux des deux premiers tronçons du détournement sont terminés, mais ces tronçons ne pourront être mis en service que lorsque le troisième tronçon sera achevé. Ceux de creusement de la tranchée du troisième et dernier tronçon sont en cours; on commencera en 1912 la construction des ouvrages d'art de ce troisième tronçon. — 900,000 francs.	La 3 <sup>e</sup> section de l'avenue Rogier à la place Armand Steurs, en 1912.
Denderleeuw : Aménagement de la station.	1,800,000 »	Les travaux de terrassements et de construction d'un viaduc supérieur pour le détournement de deux chemins à la traversée des lignes vers Gand et Courtrai sont en cours d'exécution. — 1,180,000 francs	En 1914.
Dolhain (nouvelle gare à marchandises) : Aménagement de la station (y compris un agrandissement décidé en 1910).	740,000 »	Les travaux de terrassements par entreprise et les travaux de voûtement du ruisseau « Le Ruyff » sont terminés. L'entreprise des travaux d'aménagement définitif est en cours. — 440,000 francs.	En 1913.
Feluy - Arquennes : Construction d'un bâtiment des recettes avec bureaux pour la poste	115,000 »	Les travaux sont en cours d'exécution — 83,000 francs.	En 1912.
Fexhe-le-Haut-Clocher à Kinkempois : Construction de la ligne.	7,627,000 »	On poursuit les études et les acquisitions de terrains. Il a été dépensé à ce jour 1,080,000 francs.	—
Fleurus : Aménagement transitoire de la station.	153,790 »	Les travaux d'aménagement transitoires sont terminés à l'exception de la nouvelle signalisation et de l'établissement de voies. Ces travaux ne pourront être repris qu'après la construction des cabines — 50,000 francs.	En 1912.
Gand : Aménagement des gares de l'agglomération.	3,300,000 »	Les travaux suivent leur cours. Il reste à établir des ouvrages d'art. La construction du bâtiment de la nouvelle gare de Gand-Saint-Pierre est en cours. — 1,480,000 francs.	En 1913.
Gosselies : Aménagement de la station.	193,000 »	En cours d'exécution. Il reste à établir la quatrième voie à marchandises. — 11,300 francs.	En 1912.

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	Etat actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Epoque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Hannut : Aménagement de la station.	260,000 »	Les travaux de terrassement, de prolongement d'aqueducs et de détournement d'un chemin latéral sont en cours — 180,000 francs.	En 1912.
Hasselt : Aménagement . . .	733,000 »	Les terrassements sont terminés. Les voies de la nouvelle remise sont posées. La construction du nouvel atelier de réparations et dépendances est en cours. — 265,000 francs.	En 1913.
Herstal : Aménagement de la station.	510,000 »	L'aménagement provisoire a été réalisé, les terrassements pour l'aménagement définitif seront exécutés très prochainement; il reste, indépendamment de travaux de voies, à construire le bâtiment des recettes et le hangar aux marchandises. — 340,000 francs.	En 1913.
Anseremme à Dinant : Travaux de mise à double voie de la ligne entre le pont sur la Meuse à Anseremme et le point d'arrêt de Neffe.	125,000 »	Les travaux sont en cours d'exécution — 85,000 francs.	En 1912.
Huccorgne : Aménagement . . .	205,000 »	En cours d'exécution. — 200,000 francs.	En 1913.
Jambes-Etat : Etablissement de quatre voies de garage à la gare de secours.	141,635 »	En cours d'exécution — 101,000 francs.	En 1912.
Jemelle : Aménagement définitif de la station.	3,485,000 »	Les terrassements nécessaires à l'allongement de deux voies de garage sont en cours d'exécution. Il restera à exécuter la construction du bâtiment des recettes définitif, etc. — 1,000,000 francs.	En 1912.
Jemeppe-sur-Sambre : Etablissement d'un tablier métallique sur la Sambre pour le raccordement de la ligne de Gembloux-Jemeppe-sur-Sambre à la ligne de Charleroy à Namur.	222,738 »	Les travaux sont en cours d'exécution. — 222,738 francs.	En 1912.
Laeken : Avenue de la Reine : Construction d'un passage pour piétons, sous le chemin de fer avec mur de soutènement et clôture.	211,500 »	Les travaux seront entamés prochainement.	En 1912.
Liège-Vivegnis à Ans par Liers : Etablissement de la double voie.	550,000 »	La double voie est exploitée entre Liers et Liège-Vivegnis. Les sections d'Ans à Rocour et de Rocour à Liers sont en voie d'exécution — 192,000 francs.	En 1912.
Louvain : Aménagement de la station, y compris la construction d'abris pour voyageurs.	7,130,000 »	Pour compléter les installations du service des voyageurs, il reste à dépenser une somme d'environ 100,000 francs. En ce qui concerne le service des marchandises, on compte acquérir des terrains à concurrence de 300,000 francs, en vue de donner à la gare de formation un développement en rapport avec les besoins actuels du trafic. Les acquisitions sont en cours.	En 1914.

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	État actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Landen : Aménagement définitif de la station.	2,850,000 »	Les terrassements sont très avan- cés et une partie des voies sont posées. Les travaux pour la construction d'un viaduc en vue de la suppression d'un passage à niveau de la route de Landen à Hannut sont presque terminés — 1,000,000 francs.	En 1913.
Liège à Chênée : Etablissement de la quadruple voie.	420,000 »	En cours d'exécution. — 500,000 francs.	En 1913.
Liège-Guillemins : Aménagement de la station. Construction d'une nouvelle remise aux locomotives.	6,275,000 »	Les acquisitions de terrains sont sur le point d'être terminées. On poursuit les terrassements pour les nouvelles cours aux marchandises prévues au quai de Fragnée. — 4,005,000 francs.	En 1914.
Liège-Viregnis : Aménagement de la station.	900,000 »	Les travaux de construction d'un mur de soutènement sont ter- minés; ceux de la pose des voies sont en cours. — 570,000 francs.	En 1912.
Liers : Aménagement de la station.	1,200,000 »	Une partie de l'aménagement est réalisée; les travaux de voies et trottoirs du service des voya- geurs (troisième étape de l'amé- nagement) seront exécutés en 1912. Il restera à construire la remise aux locomotives, etc. — 568,000 francs.	En 1913.
Meirelbeke : Aménagement défi- nitif de la station.	4,000,000 »	Les voies de la gare de forma- tion, etc., sont établies; il reste à exécuter celle de la remise aux locomotives, bâtiments divers, etc.; la construction de la remise est en cours. — 1,586,000 francs.	En 1913.
Mariembourg : Aménagement tran- sitoire de la station.	350,000 »	En cours d'exécution — 60,000 francs.	En 1912.
Mariembourg à Treignes : Recons- truction de divers ouvrages en vue de la mise à double voie de la ligne.	183,504 »	Les travaux sont en cours d'exé- cution. — 183,504 francs.	En 1912.
Marbehan : Aménagement transi- toire de la station.	250,000 »	Tous les terrains sont acquis. Les travaux de détournement de chemins et de construction d'un viaduc inférieur sont en cours d'exécution. Il reste à exécuter des travaux de terras- sements, prolongements d'aque- ducs, travaux de voies, signali- sation, alimentation d'eau, etc. — 150,000 francs.	En 1912.
Melreux : Aménagement . . . .	160,000 »	Les terrains sont acquis. Les terrassements seront commen- cés incessamment. — 157,000 francs.	En 1913.
Monceaux-Roux : Aménagement des deux stations.	8,000,000 »	Les travaux de voies de la pre- mière phase de l'aménagement de Monceau sont presque ter- minés. La nouvelle remise aux locomotives est en construc- tion. Les travaux de la deu- xième phase seront entamés prochainement — 5,500,000 francs.	En 1913.

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	État actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Mons : Aménagement définitif	1,500,000 »	En cours d'exécution Les couloirs sous voies sont en cours d'exécution Les auvents seront entamés prochainement Le complément de l'aménagement sera ensuite réalisé — 1 million de francs.	En 1915.
Montignies à Acoz : Construction de la ligne.	2,465,000 »	On poursuit les études et les acquisitions de terrains. — 1,764,000 francs.	—
Muysen-Schaerbeck-Hai : Construction de la ligne et établissement de la quadruple voie entre Bruxelles (Q.-L.) et Etterbeek (non compris les bâtiments et les voies).	33,103,700 »	Des travaux sont exécutés à concurrence de 22,500,000 francs; il reste pour environ 10,600,000 francs de terrains à acquérir et de travaux à faire.	Le tronçon Watermael-Muysen pourra être livré à l'exploitation en 1913.
Namur à Arlon : Reconstruction des tabliers métalliques de la double voie du pont sur la Meuse dit « Pont du Luxembourg »	325,739 »	En cours d'exécution — 175,000 francs.	En 1912.
Neckerspoel : Construction d'un pont sur la Dyle.	310,000 »	Les travaux sont presque terminés — 20,000 francs.	En 1912.
Neckerspoel : Remblais pour former le terre-plein de la nouvelle gare aux marchandises.	297,000 »	L'essai fait par les entrepreneurs, à leurs risques et périls, de l'exécution des remblais par la méthode de sédimentation n'a pas réussi. Les travaux vont être exécutés au moyen d'un excavateur — 297,000 francs.	En 1912.
Olné : Etablissement d'une gare de secours.	375,000 »	Les travaux d'établissement de la gare provisoire sont terminés. Le complément de l'aménagement définitif va être poursuivi. Les travaux relatifs aux deux viaducs à construire seront entamés prochainement. — 200,000 francs.	En 1912.
Ostende-Quai : Travaux de parachèvement du bâtiment des recettes, d'établissement d'un rideau vitre et de trottoirs.	846,496 »	En cours d'exécution	En 1913.
Pepinster : Aménagement définitif de la station.	1,160,000 »	Les travaux d'un premier aménagement partiel sont terminés. On poursuit les acquisitions de terrains nécessaires pour le complément de l'aménagement. On réalise l'aménagement provisoire — 550,000 francs.	En 1913.
Roulers : Aménagement	402,800 »	Plusieurs voies sont établies. Il reste à effectuer des travaux de terrassements, de modifications aux voies, d'établissement de trottoirs, pavages, etc. — 280,000 francs, non compris la valeur des terrains.	En 1912.
Schaerbeck : Aménagement de la station.	6,340,000 »	On poursuit l'exécution des travaux préalables à l'aménagement définitif du service des voyageurs. Ces travaux comportent : a) des terrassements, la construction d'aqueducs, de voies, etc.; b) l'établissement d'une nouvelle remise aux locomotives, d'un bangar, etc., destinés à remplacer les constructions qui se trouvent dans le nouveau périmètre du service des voyageurs et qui doivent être démolies. — 5,970,000 fr	En 1914.

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	État actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Stavelot à Malmédy : Construction de la ligne.	1,602,384 »	Les travaux de terrassements, de maçonneries et de percement du tunnel sont en cours d'exécution. — 777,000 francs.	En 1912.
Stavelot : Aménagement de la station.	300,000 »	On achète les terrains. — 500,000 francs.	En 1913.
Sterpenich : Aménagement provisoire.	192,500 »	Les travaux de la première phase sont terminés. Ceux relatifs à la deuxième phase comprennent des travaux de voies et l'établissement d'une nouvelle cour aux marchandises. — 55,000 francs.	En 1912.
Tamines : Aménagement de la station.	317,500 »	Travaux en cours d'exécution. — 100,000 francs.	En 1912.
Trois-Ponts : Aménagement de la station.	205,000 »	Les terrains sont acquis. Les terrassements, etc. pour la réception des trains de la ligne de Malmédy à Stavelot seront exécutés en 1912. — 199,000 francs.	En 1913.
Verviers : Établissement d'une nouvelle gare à voyageurs.	5,200,000 »	Les terrassements et travaux de construction de murs de soutènement à la tête du tunnel et le long de la rue d'Ensival sont terminés. Les études pour la construction du bâtiment des recettes se poursuivent. — 2,200,000 francs.	En 1915.
Verviers-Est : Aménagement de la station.	400,000 »	En cours d'exécution. — 400,000 francs.	En 1913.
Virton-Saint-Mard : Aménagement provisoire.	120,000 »	Les terrassements sont exécutés en partie. — 40,000 francs.	En 1912
Visé : Aménagement de la station.	1,650,000 »	On achète les terrains. — 1,600,000 francs.	—
Walcourt à Mariembourg : Travaux de mise à double voie et de détournement de la ligne entre la station de Senzeilles et la halte de Neuville Sud.	883,000 »	Les travaux sont en cours d'exécution. — 585,000 francs.	En 1913.
Wandre : Aménagement de la station.	230,000 »	On achète les terrains. — 191,000 francs.	—
Waremme : Aménagement et construction d'un nouveau bâtiment des recettes.	288,200 »	Les travaux de construction du bâtiment des recettes sont en cours d'exécution. On achète les terrains pour l'extension des installations des voies, — 255,000 francs.	En 1913.
Welkenraedt : Aménagement définitif de la station.	4,000,000 »	Les travaux de terrassements, murs de soutènement, etc. à l'extrémité vers Herbesthal sont en cours. — 2,728,000 francs.	En 1915.
Transformation du block-system à voie ouverte, en block à voie fermée sur diverses lignes du réseau.	353,000 »	Les travaux sont en cours d'exécution. — 55,000 francs.	En 1912.

B. — Travaux pour lesquels des crédits spéciaux ont été votés.

DÉSIGNATION très sommaire des travaux en cours.	MONTANT de la dépense totale prévue.	DATE DU VOTE du premier crédit par la Chambre.	MONTANT du premier crédit.	DATE DU VOTE et montant des crédits supplé- mentaires votés.	MODIFICATIONS SURVENUES. — Montant		ÉTAT ACTUEL DES TRAVAUX. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
					des prévisions nouvelles.	et des crédits votés de ce chef		
<p>Jonction directe à Bruxelles des parties Nord et Sud du réseau des chemins de fer belges.</p> <p>Exécution de la convention conclue entre l'État et la Ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords.</p>	56,000,000 »	Loi du 10 mai 1900 qui a accordé un crédit global de 10,000,000 de francs pour l'ensemble des travaux de construction de lignes nouvelles, d'aménagement des gares de Bruxelles et jonction Nord-Midi avec gare centrale.	»	<p>26 août 1903 5,000,000 »</p> <p>24 mai 1906 3,000,000 »</p> <p>24 mai 1906 5,000,000 »</p> <p>18 août 1907 3,000,000 »</p> <p>16 septembre 1908 8,000,000 »</p> <p>17 août 1909 4,000,000 »</p> <p>17 août 1909 28,567,704 »</p> <p>25 mai 1910 4,000,000 »</p> <p>7 août 1911 2,000,000 »</p>	»	»	<p>On poursuit les acquisitions d'immeubles. Il a été dépensé de ce chef fr. 29,764,585.92, pour l'exécution de la convention conclue avec la Ville de Bruxelles, et fr. 27,172,402.06 pour la jonction directe à Bruxelles des parties Nord et Sud du réseau, soit en tout 56 millions 936,785 francs 98 centimes. Les travaux relatifs à la section comprise entre la gare du Midi et la rue des Brigittines sont en cours.</p> <p>N. B. — Sur le crédit de 28,567,704 francs, voté en 1909, il a été liquidé à ce jour fr. 12,724,752.85 qui sont compris dans la somme de 27 millions 172,402 francs 6 centimes, ci-dessus.</p>	En 1915 (1).

(1) Cette date suppose que les enquêtes préalables au décret d'utilité publique sont régulièrement poursuivies par les administrations communales intéressées et que le Gouvernement n'éprouve pas d'opposition, ni d'entraves dans la réalisation de ses projets.